

6211-08-013

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JEAN PARÉ, président
Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'EXPLOITATION DU GISEMENT
DE NICKEL DE DUMONT À LAUNAY
PAR ROYAL NICKEL CORPORATION**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 14 mai 2014 - 19 h
Hôtel des Eskers (Salles Olympia I et II)
201, avenue Authier
Amos

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 14 MAI 2014.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. UGO LAPOINTE	3
Mme CLÉMENTINE CORNILLE	18
Mme NICOLE KIROUAC	40
M. HENRI JACOB	47
M. UGO LAPOINTE	57
Mme CLÉMENTINE CORNILLE	81
MOT DE LA FIN	99

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5
Bonsoir! Bienvenue à cette troisième et dernière séance de la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay par Royal Nickel Corporation*.

10
Le registre d'inscriptions est toujours ouvert. J'ai ici des personnes que je vais appeler tout à l'heure, mais avant ça, je vais d'abord demander du côté du promoteur si des documents ont été déposés ou sont destinés à l'être. Monsieur Dupont?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

15
20
Oui, Monsieur le président, nous avons effectivement déposé les diapositives qui ont été présentées, qui n'avaient pas été déposées préalablement. Vous trouverez la carte 8.1 : « *Projets, actions ou événements susceptibles d'affecter l'eau souterraine sous les eskers* », projetée lors de la séance dans le document PR3.1 de l'étude d'impact, rapport sectoriel, volume 1, novembre 2012.

On a également déposé la version préliminaire du protocole de bon voisinage dont les orientations préliminaires ont été présentées à la Table municipalités-compagnie.

25
Également, on vous a déposé une vue aérienne indicative du secteur abritant la hudsonie tomenteuse et la polygonelle articulée. Donc si vous souhaitez de l'information plus précise que cette vue-là, donc c'est une vue où on voit l'espèce de forme géométrique et sous, c'est une carte aérienne, on voit les coupes forestières.

30
Donc, si vous voulez plus d'information, il faudrait vous référer peut-être à la MRC pour avoir quelque chose de plus précis au niveau des coupes.

LE PRÉSIDENT :

35
On note. On prendra connaissance. Ça fait le tour, donc?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

40
Oui, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

45 Très bien, merci beaucoup, Monsieur Dupont. Du côté des personnes-ressources, des documents à déposer ou des choses comme ça? Madame Aubin?

Mme MAUD ABLAIN :

50 Oui, Monsieur le président, on avait un complément d'information concernant la question de la commission de tout à l'heure, au niveau du budget du ministère.

LE PRÉSIDENT :

55 On vous écoute.

Mme MAUD ABLAIN :

60 On n'a pas la réponse encore. C'était pour mentionner qu'on va faire le plus rapidement possible et remonter le plus loin dans le temps dans ce qui est réalisable. C'est sûr que ce sera peut-être difficile de remonter jusqu'au début des années 90, mais on va compléter l'information dans les meilleurs délais.

65 Ensuite, au niveau du suivi des eaux souterraines dont on a parlé tantôt, on avait évoqué le suivi exigé par la Directive 019. Il y a aussi le suivi dont on a parlé au niveau du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* et peut-être les détails du suivi qu'on aurait pu apporter et que le promoteur s'est engagé à faire selon le règlement. De toute façon, c'est un règlement. Le suivi doit être fait trois fois par année soit au printemps, en été et à l'automne. Il y a des échantillons d'eau souterraine qui sont prélevés pour des analyses. Les paramètres à analyser sont prévus par règlement et puis le niveau piézométrique aussi est regardé. C'était le
70 complément qu'on voulait apporter.

LE PRÉSIDENT :

75 D'accord.

Mme MAUD ABLAIN :

Merci.

80 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci, Madame.

85 Alors, écoutez, on va passer évidemment aux questions. Vous savez comment ça se passe, mais je rappelle, dans les grandes lignes, que j'inviterai les gens qui se sont inscrits dans l'ordre donc d'inscription, que vous avez droit à deux questions par intervention. Le registre demeure ouvert si vous voulez vous réinscrire.

90 Je vous demande d'éviter les préambules ou de les tenir au minimum nécessaire et, voilà, toutes les questions me sont adressées, donc au président de la commission. Les réponses me sont également destinées, à moins que la question vienne de ma collègue, madame Drapeau auquel cas, vous vous adressez à elle.

95 Et, encore une fois, comme on l'a fait jusqu'à maintenant, madame Drapeau et moi-même pouvons intervenir à tout moment pour demander des compléments d'explication ou poursuivre l'approfondissement d'une question, soit avec le promoteur soit avec les personnes-ressources.

Alors, j'appelle, en premier lieu, monsieur Ugo Lapointe. Bonsoir, Monsieur.

100

PÉRIODE DE QUESTIONS
UGO LAPOINTE

105 **M. UGO LAPOINTE :**

110 Bonsoir, Monsieur le président! Bonsoir, Madame la Commissaire! Bonsoir, tout le monde! En premier lieu, on aimerait déposer deux, en fait, trois, quatre documents à la commission. Principalement, les trois derniers rapports du Vérificateur général du Québec 2009, 2011, 2013 qui confirment le manque d'effectifs et le manque de ressources dans les deux ministères responsables d'encadrer le secteur minier. Donc, on va déposer ce soir ou demain à la commission, avec votre permission. Et le deuxième document, c'est un rapport du syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, une étude sur les effectifs internes. Eux ont des techniciens membres des deux ministères responsables d'encadrer le secteur minier, qui soulignent le manque criant de ressources. Le syndicat de la fonction publique et parapublique est membre de Québec meilleure mine.

115 Ma première question concerne les aspects financiers du projet : est-ce que ça serait possible pour le promoteur de nous expliquer quel est le prix actuel de l'action de la compagnie,

120 sa valeur de capitalisation boursière et le montage financier prévu pour financer ce projet avec un
échancier, si possible, à court moyen terme?

LE PRÉSIDENT :

125 Monsieur Dupont?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

130 Oui. Bien, en fait, je n'ai pas regardé aujourd'hui le prix de l'action, mais je crois que la
valeur hier était d'environ soixante-dix cents (70 ¢). Elle fluctue, se tient pas mal autour de
soixante-dix cents (70 ¢) depuis quelques semaines maintenant.

Au niveau de la capitalisation boursière, je n'ai pas les chiffres exacts, je me référerais
peut-être à mon collègue, Alger St-Jean, pour répondre à ce type de question là.

135 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur St-Jean?

140 **M. ALGER ST-JEAN :**

145 Merci, Monsieur le président. Actuellement, c'est ça, l'action aujourd'hui, aux dernières
vérifications, était à soixante-dix cents (70 ¢), et pour la capitalisation boursière, on multiplie ça
par quatre-vingt-quatorze millions... quatre-vingt-quatorze point quatre (94,4) – je peux vérifier le
chiffre exact, là, mais environ quatre-vingt-quatorze millions (94 M) d'actions émises. Alors, ça
nous donne la capitalisation boursière, environ soixante-dix millions (70 M), mais c'est le calcul.

LE PRÉSIDENT :

150 Bon. Là, c'est la réponse sur la valeur aujourd'hui. Maintenant, pouvez-vous nous parler du
montage financier, je présume en rapport avec le projet, là?

M. UGO LAPOINTE :

155 Un point deux milliard (1,2 G\$) d'investissements au départ, plus un autre huit cents à neuf
cent millions (800-900 M\$) pour l'expansion, donc on parle de quasiment trois milliards (3 GM) de
financement nécessaire, c'est quoi le plan de match, là, pour le montage financier?

160

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

165 **M. ALGER ST-JEAN :**

170 Bon. Le financement n'est pas finalisé présentement, mais il y a plusieurs formes que ça peut prendre, le montage, mais un des scénarios qu'on envisage présentement, c'est évidemment une combinaison de dettes et de capital-actions. Avec nos aviseurs financiers chez Rothchild, on a déterminé que le projet a une capacité de dettes d'environ, entre cinq cents et six cent millions (500-600 M\$).

175 Alors, pour financer, là on parle de financier l'immobilisation initiale de un virgule deux millions (1,2 M). Alors, environ cinquante pour cent (50 %) de ça pourraient être financés par dettes, alors des prêts auprès de plusieurs banques. L'autre moitié, disons, du financement, serait une combinaison de ce qu'on... un des montages qu'on envisage, ce serait de vendre une participation dans le projet à un partenaire. Alors, ce partenaire-là pourrait être soit une minière qui est active dans le domaine du nickel ou un autre utilisateur du nickel, comme des compagnies aciéristes. Parce que comme j'ai indiqué, l'utilisation principale du nickel, c'est dans l'acier inoxydable.

180 Alors ça, ce serait l'autre trente pour cent (30 %) et pour donc cinquante (50 %) et trente (30 %) et l'autre vingt pour cent (20 %) serait financé en capital-actions à travers l'émission d'actions de la compagnie.

185 Il y a aussi le potentiel de financer, d'avoir un certain montant de financement en vendant, disons, l'écoulement des platinoïdes. C'est une sorte de type de financement qui se fait couramment auprès des agences qui font ce type de financement là. Alors, on peut vendre la production future de platine et de palladium qui se retrouvent aussi dans le gisement, pour nous donner un financement de ce côté-là.

190 Bon, donc ce sont les méthodes principales qu'on envisage, un des montages potentiels de financement du projet, de l'immobilisation initiale.

195 Ensuite, monsieur Lapointe a aussi demandé l'expansion, alors après cinq ans, on a l'expansion qui se fait de l'usine, on double l'usine et cette expansion-là, enfin, se ferait à travers, avec les entrées à partir du cash flow des opérations.

200

LE PRÉSIDENT :

205 Je reviens à la première partie, le montage nécessaire pour les investissements d'immobilisation, au départ. Selon quelles étapes et quel échéancier général, arrivez-vous finalement à prendre des décisions sur le montage, sur le scénario que vous choisirez et, ensuite, à quel rythme, si vous voulez, les ententes, les opérations, les « closers », si vous voulez, se font?

210 **M. ALGER ST-JEAN :**

215 Bien, là, vous entrez dans un domaine, je suis géologue, vous entrez dans un domaine qui est un peu plus détaillé par rapport à l'échéancier final, mais c'est le genre de chose qu'on est en train de travailler présentement, en discussion avec des partenaires potentiels, mais normalement, ce qu'on voudrait faire, ce serait d'arrimer, genre, un partenaire et ensuite les autres éléments suivraient plus ou moins rapidement ensuite. C'est certain que les engagements vont être conditionnels à l'arrimage ou le ficelage de tout le financement. Alors, on vient les mettre en place, un après l'autre, et c'est ça.

220 Et, finalement, avant d'avoir une décision de commencer la construction, on veut s'assurer qu'on ait bien en main le financement du projet.

LE PRÉSIDENT :

225 Donc, il y a un peu une démarche en parallèle entre l'évolution du projet, l'obtention des autorisations, poursuite des travaux?

M. ALGER ST-JEAN :

230 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

235 Mais j'imagine aussi, au moment où vous intervenez sur le terrain, il faut que votre financement soit, à toutes fins utiles, assuré, chaque fois que vous intervenez sur le terrain et vous commencez l'exploration.

M. ALGER ST-JEAN :

240 C'est ça. Parce que ce projet-là, évidemment, un projet d'exploration là, on a dépensé, de capitaux propres, cent vingt millions (120 M\$) depuis 2007. Alors, ça, c'est des fonds qu'on a été chercher sur le marché, soit sur l'émission d'actions ou d'autres types de financement. Alors, ça,

c'est cent vingt millions (120 M\$) de capitaux propres qui ont été dépensés sur l'exploration du projet jusque-là.

245

Alors, ça, c'est les financements qu'on a faits. Et en fonction des travaux qu'on a faits en exploration et en étude, on a pu démontrer qu'on avait un projet qui est robuste, qui est un investissement intéressant. Donc là, on va financer le projet en fonction de sa valeur, de son attrait auprès des différents intervenants que j'ai mentionnés.

250

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lapointe?

255

M. UGO LAPOINTE :

Juste pour être certain qu'on comprenne bien. Donc, dans l'état actuel, est-ce qu'il y a des engagements fermes ou des contrats avec des partenaires potentiels pour financer le projet? Et si oui, selon qui et selon quel échéancier?

260

LE PRÉSIDENT :

Monsieur St-Jean?

265

M. ALGER ST-JEAN :

Non, nous n'avons pas d'engagement ferme pour le financement du projet. C'est le genre de chose sur laquelle on travaille. C'est certain que... non, on n'en a pas de ferme, on est en négociation, et c'est certain qu'on veut aller chercher les meilleurs termes de financement possible. Donc, c'est normal, à ce stade-ci, de ne pas avoir ces genres de choses là finalisées parce que c'est certain qu'avec un marché de nickel qui s'améliore comme on en a parlé hier, c'est certain que le projet va en croissant en intérêt parmi plusieurs des intervenants que j'avais mentionnés. Alors, c'est certain qu'eux sont en compétition, disons, pour le projet et, nous, on veut que cette compétition-là se fasse.

275

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça va, Monsieur Lapointe?

280

M. UGO LAPOINTE :

Sur cette question-là, oui, ça va.

285 **LE PRÉSIDENT :**

Une deuxième?

M. UGO LAPOINTE :

290 C'est difficile de se limiter, je vais essayer de cibler. Donc, sachant que, et corrigez-nous si
on se trompe, là, du côté du promoteur, mais sachant que l'étude de faisabilité de juillet dernier,
2013, prévoit un taux de rendement d'à peu près quinze, seize pour cent (15-16 %) après taxes
et impôts, et sachant que le projet est vulnérable à des fluctuations de dix pour cent (10 %) du
295 taux de change, plutôt vulnérable, même, ou très vulnérable, de dix à vingt pour cent (10-20 %) et
aussi des fluctuations, soit des teneurs ou des revenus à tirer en fonction des opérations, où se
situe finalement le projet par rapport à d'autres projets semblables, au niveau de sa robustesse
financière et de son attrait financier? Je ne sais pas si vous avez une analyse des autres projets
en cours de développement, mais où se situe le projet Dumont par rapport aux concurrents?

300 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

305 Peut-être commencer un premier bout en montrant un peu la courbe des prix de nickel puis
où se situe le projet à l'intérieur de ça. Par la suite, tomber sur la deuxième.

M. UGO LAPOINTE :

310 Oui, c'est ça. C'est surtout le deuxième, c'est beau.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

315 Donc, ce qu'on voit ici, cette image-là qui n'a pas été présentée encore, c'est les cours du
prix de nickel depuis environ une dizaine d'années. Donc ça, c'est la courbe en bleu, là, on voit
que ça a fluctué énormément, à monter jusqu'à près de vingt-quatre dollars (24 \$) et ça a
descendu jusqu'à près de... un peu en-dessous de cinq dollars (5 \$).

320 Donc, nous, l'analyse économique actuelle du projet est faite à un prix de neuf dollars (9 \$)
la livre. Aujourd'hui, le prix du nickel était environ à neuf et quarante-six (9,46 \$). Donc, quand on
sort des chiffres de retombées et ainsi de suite, c'est basé sur un prix long terme de neuf dollars
(9 \$). À sept dollars (7 \$) la livre, on a une valeur actualisée nette de zéro (0).

325 Donc, les flux, la gestion des flux du projet, on réussit à rembourser le projet, mais on
génère un retour sur l'investissement, au niveau de l'investisseur, de huit pour cent (8 %) et la
courbe en vert, ce que vous voyez, c'est ce qu'on appelle le coût au comptant. Donc, en anglais –
excusez-moi – le cash cost. Donc, c'est ce que ça nous coûte pour produire une livre de nickel,
donc c'est quatre et trente et un (4,31 \$).

330 Donc ce que ça veut dire, c'est qu'en haut de cette ligne-là, le projet est en opération et est
rentable et génère une forme de profit.

335 Pour la deuxième partie de la question, je vais passer la parole à monsieur St-Jean, donc à
savoir, comment le projet se compare à d'autres projets similaires.

M. ALGER ST-JEAN :

340 Oui, merci. Donc, l'autre partie de la question, je crois que c'est l'attrait pour un
investisseur. Ce qu'il y a d'afficher à l'écran, présentement, c'est une comparaison entre le projet
Dumont et d'autres mines qui sont, genre, des mines, des fosses à ciel ouvert, des types de
gisements semblables avec des relativement basses teneurs, fort tonnage. Et ce qu'on voit dans
ces projets-ci, genre des projets qui sont soit en opération ou des projets qui ont été financés,
vendus ou achetés par des investisseurs récemment, alors des projets d'intérêt pour... parce que
345 c'est difficile – comme tout à l'heure, j'avais indiqué que chaque mine est particulière, a ses
particularités, mais pour faire une comparaison, ce qu'on fait c'est qu'on le ramène à la valeur du
minerai à la tonne. Sa valeur, le revenu net de la fonderie qu'on appelle. Alors, c'est une fois
qu'on comptabilise les coûts de la mine, pardon, les coûts de l'affinage, tout ça, qu'est-ce qui
retourne vers la mine par tonne de roches qu'on traite.

350 Alors, c'est une façon, genre, de comparer les gisements et si on compare, ici, la valeur par
tonne du minerai, en moyenne, alors c'est largement en moyenne, dix-neuf dollars (19 \$) sur la
durée de vie du projet et vingt-quatre dollars (24 \$) sur la durée de vie de la fosse, de l'extraction
de la fosse. C'est deux chiffres différents parce que c'est certain qu'en début, les entrées en
355 début d'exploitation, c'est important parce que c'est là qu'on repaye l'argent qu'on a emprunté
pour construire la mine. Alors, c'est important d'avoir des flux financiers élevés, le plus élevé
possible, au début quand on est en train de repayer notre financement.

360 Bon. Alors, on voit que la valeur à la tonne est très comparable à des opérations qui se font
à des échelles semblables ailleurs au Canada et dans le monde. Donc, je crois que ça...

M. UGO LAPOINTE :

365 Ça ne répond pas tout à fait à la question, mais...

LE PRÉSIDENT :

370 Attendez un petit peu, là. C'est parce qu'on a parlé, en fait, de robustesse ou de
vulnérabilité, aussi. Dans ce contexte là, vous, vous considérez qu'en affichant ça de cette
manière-là, le projet se compare avantageusement à ses compétiteurs.

M. ALGER ST-JEAN :

375 C'est ça. On avait demandé de comparer à des mines, à d'autres projets, là, est-ce que
c'est un projet intéressant? Quand on parle de robustesse, bien, la diapo qu'on avait montrée
avec le prix, ce qu'on montre c'est qu'une fois que la mine est en opération, une fois que la mine
est construite, on a... O.K., je vais finir.

380 On est capable de produire du nickel à un coût qui est quatre dollars et trente et un
(4,31 \$). Donc, aussi longtemps que le prix du nickel va rester au-dessus de la ligne verte là, la
mine va générer un flux financier positif. Donc, un flux financier avec lequel on va, si on est
toujours en dette, on va pouvoir repayer nos dettes, et ça, c'est en repayant tous les coûts de
production, tout ça, là. C'est l'excédent, une fois que tous les coûts sont payés. Alors, tant qu'on
385 est au-dessus de la ligne verte, la mine va continuer de tourner parce qu'elle génère un flux
financier, elle génère du cash, là; un flux financier positif.

Donc, c'est de là, la robustesse du projet. Une fois qu'elle est en opération, elle va
continuer de rester en opération tant qu'elle génère un flux financier positif.

390 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire? Est-ce qu'à la limite, il peut y avoir des situations où, tout à coup, vous vous
verriez forcés de suspendre les opérations, quelque chose comme ça?

395 **M. ALGER ST-JEAN :**

Normalement, on ne voudrait pas continuer d'opérer, on suspendrait les opérations si le
prix du nickel descendait en bas du seuil de flux financier positif. Si on opère à une perte,
normalement, pas toujours tout de suite, mais normalement, on envisagerait d'arrêter les
400 opérations au lieu d'opérer à une perte.

LE PRÉSIDENT :

405 Vous vouliez demander une précision, Monsieur?

M. UGO LAPOINTE :

410 Bien, en fait, ça répond en partie à la question, mais ce qui aurait été intéressant d'avoir
c'est un tableau comparatif, un peu comme il nous on présenté tout à l'heure, mais avec les taux
de rendement, les taux de rendement des autres projets dans le monde actuellement. Si un
investisseur a à choisir sur la planète un projet de nickel, lequel est le plus attrayant aujourd'hui,
dans l'année à venir, dans les trois ans, quatre ans à venir? C'est ça qu'il serait intéressant de
voir.

415 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Est-ce que c'est une information dont vous disposez?

420 **M. ALGER ST-JEAN :**

C'est probablement quelque chose qu'on a en quelque part. C'est certain qu'on fait ce
genre de comparaison là parce qu'on vend le projet auprès des investisseurs. Notre projet, c'est
un projet qui a un bon rendement relatif aux autres projets qui sont... comme, que ce soit un
425 projet de nickel ou un projet de cuivre, c'est quand même un projet intéressant pour les
investisseurs. On est dans la...

LE PRÉSIDENT :

430 Voyez donc ce que vous pouvez peut-être trouver et partager avec nous là-dessus pour
nous éclairer. D'accord?

M. ALGER ST-JEAN :

435 Certainement.

LE PRÉSIDENT :

440 Merci. Ça va, Monsieur Lapointe?

M. UGO LAPOINTE :

Oui, ça va.

445 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

M. UGO LAPOINTE :

450 Merci.

LE PRÉSIDENT :

455 Oui, bien sûr, Madame Drapeau.

LA COMMISSAIRE :

460 Je m'adresse au promoteur. Dans l'étude de faisabilité, on mentionnait la possibilité de croissance, entre autres, par la production de produits, soit de ferronickel ou de magnétite, en sous-produits. Est-ce que, à ce stade-ci, ce sont toujours des perspectives? Parce que ça peut ajouter de la valeur au projet.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

465 Je vais aller jusqu'où je peux aller en qualité de biologiste. Donc, peut-être, il y avait deux options qui étaient présentées, l'aspect de la magnétite. La magnétite, pour tout le monde, c'est un sous-produit de fer qui pourrait être extrait du projet Dumont.

470 Pour que le scénario de la magnétite soit pertinent pour le projet Dumont, il faudrait que les prix du fer se maintiennent quand même relativement hauts, pour que ça soit pertinent. Je pense en haut de quatre-vingt-dix... On n'a pas le prix, là, mais quand même à un prix plus que quatre-vingt-dix (90 \$) à cent (100 \$) dollars la tonne au niveau du projet. Ce n'est pas quelque chose, en ce moment, là, je vous dirais en toute humilité, ce n'est pas quelque chose qu'on pousse très fortement dans le développement du projet, là. On focusse beaucoup sur l'aspect mine nickel, production d'un concentré de nickel.

480 Pour ce qui est de l'aspect ferronickel, ça, c'est une alternative qui est beaucoup plus pertinente dans le cas du projet Dumont. Donc, juste peut-être très rapidement, là. Normalement, le nickel passe par un processus de fonderie et affinage. On a vu, dans la présentation, je présentais, je pense qu'il y avait quatre point cinq milliards (4,5 GM), ou je ne me rappelle plus c'est quoi le montant, qui allaient en coût de fonderie et affinage. Alors, normalement dans ce processus-là où là on va passer par une fonderie, comme la fonderie Horne à Rouyn qui va fondre le cuivre, c'est à ce moment-là qu'on extrait le nickel du concentré. Et donc, c'est un processus et par la suite, il faut affiner le nickel.

485 Donc, le type de concentré qu'on génère au niveau de Dumont, qui a très peu d'impuretés, ce qu'on a regardé avec différents partenaires, dernièrement, c'est est-ce que c'est possible de faire un processus qui est unique, donc alimenter directement, presque, un aciériste avec ce

490 produit-là, puisque c'est un concentré qui a beaucoup de nickel et de fer qui sont deux
composantes principales de l'acier inoxydable? Et ça, cette avenue-là semble très intéressante.
Et ce qu'on voit actuellement, c'est des usines se construire, en envisageant cette perspective
d'être alimentées directement par un concentré tel que celui de Dumont.

495 Donc, ce qui augmente beaucoup l'attrait pour un projet comme le nôtre parce que plutôt
qu'avoir accès peut-être à une demi-douzaine de fonderies de nickel dans le monde, bien là, ça
ouvre beaucoup les perspectives pour qui pourrait être un preneur du concentré de nickel de
Dumont.

500 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que ça représente un volume supplémentaire de minerai potentiellement destiné à
la vente ou bien, au total, c'est le même volume, mais c'est juste transmis ou c'est juste
transporté de façon un peu différente? Puis est-ce qu'au niveau des installations, ça peut avoir
une influence? Est-ce qu'on gère à ce moment-là, que ce soit les différents produits?

505 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

510 Au niveau du projet Dumont, si on parle de l'aspect, là, disons, alimenter directement une
fonderie, c'est le même procédé, c'est le concentré, c'est ce qu'on fait avec le concentré qui
change, la façon dont il va être transformé.

515 Si, exemple, on allait vers la magnétite, c'est quand même une ligne à rajouter au niveau
du concentrateur pour extraire finalement le fer, je pense que ça se fait – je ne suis pas un expert,
surtout avec de la magnétite, c'est une ligne de ce genre-là qu'il faudrait ajouter, un
investissement supplémentaire de l'ordre de quelques centaines de millions pour pouvoir faire ça.
Mais au niveau des infrastructures, ça ne changerait pas parce que ça serait transbordé sur le
chemin de fer. Ce que ça changerait, c'est peut-être plus de matériel qui serait acheminé par la
voie ferrée.

520 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

525 **LE PRÉSIDENT :**

Pardon, à partir de ce que vient d'évoquer madame Drapeau, bon, le scénario dont vous
avez parlé dirigerait une partie du concentré vers Sudbury et l'autre vers le port de Québec. Quel
lien il y a avec les marchés que vous avez évoqués? Est-ce que c'est les procédés de

530 transformation qui sont en cause ou les destinations finales du produit ou du concentré ou du nickel, quel est le lien entre tout ça?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

535 Je vais passer la parole à monsieur St-Jean pour répondre à cette question.

M. ALGER ST-JEAN :

540 Oui, ça revient surtout au marché où on va pouvoir avoir le meilleur prix pour notre produit. Ça revient à ça, presque. Et ça, ça revient, bon, à la capacité qui va exister au moment donné. On parlait d'aller chercher un partenaire, comme dans le montage financier, c'est possible qu'une des conditions de cet investissement-là ne serait qu'une partie de la production de la mine irait vers ça. C'est l'intérêt d'un investisseur potentiel, d'un partenaire potentiel, c'est de sécuriser l'alimentation en concentré vers leurs opérations. Donc, c'est vraiment ces éléments-là qui sont en question.

545 **LE PRÉSIDENT :**

550 Et qu'est-ce qui fait que le scénario privilégié actuellement c'est de diriger des concentrés, disons dans deux directions différentes, là, à première vue, une Sudbury, puis l'autre Québec?

M. ALGER ST-JEAN :

555 Ce n'est pas un scénario privilégié nécessairement, mais c'est le scénario qui a été retenu pour l'étude de faisabilité parce qu'il fallait retenir quelque chose. Donc, c'est un scénario qui est plausible. Quand on regarde ça, on dit : bon, il y a de la capacité à Sudbury. C'est certain que les marchés existent aussi outre-mer, donc on a dit : on va dire cinquante pour cent (50 %) vers Sudbury et cinquante pour cent (50 %) outremer. Donc, cinquante pour cent (50 %) partent en camion, cinquante pour cent (50 %) partent en train vers un port.

560 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ça pourrait changer avec l'évolution du projet.

M. ALGER ST-JEAN :

565 Dépendant, c'est ça. Ça peut changer d'ici le début du projet. Ça peut changer en cours de route, dépendant de l'évolution des marchés. C'est ça la destination du concentré peut changer en cours de route durant les trente-trois (33) années du projet.

570

LE PRÉSIDENT :

S'il y avait des changements de cet ordre-là, est-ce que ça remet en question les prévisions relatives au transport et la capacité des transporteurs que vous avez envisagés?

575

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Dans l'étude de circulation, ces différents scénarios-là ont tous été étudiés : soit la totalité du concentré va vers le port de Québec, la totalité du concentré va vers Sudbury et le scénario privilégié qui est cinquante-cinquante (50-50). Donc, ça a été analysé.

580

LE PRÉSIDENT :

Mais le scénario privilégié, est-ce qu'il est influencé ou pas par les résultats que vous avez faits de scénarios comme : tout diriger vers Québec ou tout diriger vers Sudbury?

585

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Je vais me reprendre, Monsieur le président. Ce n'est pas le scénario privilégié, c'est le scénario étudié actuellement. Donc, on ne privilégie pas nécessairement ça, mais c'est ce qu'on considère qui est le plus probable, selon ce qu'on connaît du marché du nickel et de la façon dont ça se comporte.

590

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais je reprends tout de même ma question. Si un autre scénario était suivi, est-ce que les conclusions de l'étude comparative des modalités de transport pourraient nécessiter des, je ne sais pas, des investissements additionnels de la part du CN ou des choses comme ça? Est-ce que vous avez exploré ces aspects-là?

595

600

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Dans notre cas, exemple, si on avait la totalité du concentré qui irait vers le port de Québec, on passerait d'environ quatre wagons par jour à huit wagons par jour, donc ce n'est pas excessivement, ce n'est pas significatif pour la capacité d'une voie ferrée comme celle-là. Donc, ça ne devrait pas avoir une incidence sur leurs opérations.

605

610

LE PRÉSIDENT :

615 Est-ce que je me trompe en ayant à l'esprit que le scénario, disons, probable ou plausible, avec une répartition cinquante-cinquante (50-50), mettons, était celui dont les coûts étaient les plus avantageux?

M. ALGER ST-JEAN :

620 Non, non, pas nécessairement. Ce qui serait plus avantageux, je pense, ce serait d'envoyer tout par... sans rentrer dans les détails de l'étude, mais ce que j'ai à l'esprit, ça serait plus avantageux d'envoyer normalement les choses par voie ferrée.

625 C'est un scénario qu'on a retenu pour l'étude de faisabilité pour pouvoir établir des coûts qui étaient raisonnables. Donc, on a retenu ce scénario-là étant donné qu'il y a de la capacité à Sudbury et il y a des marchés outremer.

LE PRÉSIDENT :

630 Mais qui vous laisse toute liberté d'y adhérer à ce scénario-là?

M. ALGER ST-JEAN :

Oui.

635 **LE PRÉSIDENT :**

Ou d'en choisir un autre.

640 **M. ALGER ST-JEAN :**

C'est pas l'élément, l'élément de ce transport-là, ce n'est pas un intrant principal dans les coûts du projet, disons.

645 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Je vais appeler Madame Clémentine Cornille s'il vous plaît. Mais entre-temps, oui, oui, bien sûr, Madame Drapeau, vous pouvez poser une question.

650

LA COMMISSAIRE :

655 En fait, je voulais juste compléter peut-être un élément. Du côté du ministère, ministère de l'Environnement, j'entends, si le scénario changeait en cours de route et qu'on est tout près de l'octroi ou de l'autorisation au niveau du projet, est-ce qu'au niveau des impacts, ça pourrait influencer l'acceptabilité ou non, la recommandation ou non?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

660 Non, je ne penserais pas que ça change. Ça va peut-être être au niveau du suivi puis des mesures de mitigation, à ce moment-là, à s'adapter aux variantes, tout simplement, là.

LA COMMISSAIRE :

665 Merci.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

670 Madame Drapeau, est-ce que je peux me permettre une intervention s'il vous plaît?

LE PRÉSIDENT :

675 Oui, Monsieur?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

680 Juste rappeler le fait que dans l'évaluation environnementale du projet, l'ensemble des scénarios a été évalué et l'impact relatif à l'ensemble des scénarios fait partie de l'étude d'impact actuellement.

LA COMMISSAIRE :

685 J'avais bien saisi c'est que parfois, il y a des scénarios qui sont plus intéressants ou moins intéressants et qui peuvent générer plus ou moins d'impacts, c'était ce que je voulais clarifier.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

690 Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

695 Parfait merci. Alors, je vais appeler Madame Clémentine Cornille. Ah, voilà. Bonsoir, Madame Cornille.

700 **CLÉMENTINE CORNILLE**

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

705 Bonsoir, Monsieur le président! Bonsoir à tous! Alors, pour la première question, on va aller dans un contexte de réduction des gaz à effet de serre et de circulation par transport en commun. Donc, le promoteur émet l'objectif que trente-cinq pour cent (35 %) des travailleurs viendraient travailler en utilisant les navettes. Donc la question : comment puis quelle sera la stratégie qui sera déployée pour atteindre cet objectif?

710 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dupont?

715 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

720 Oui, peut-être émettre une précision. Lors de l'analyse Évaluation environnementale du projet Dumont, au niveau fédéral, le fédéral offre du financement à différents organismes pour faire l'analyse du projet et déposer des recommandations. Les gens du Conseil régional de l'environnement ont eu accès à ce financement-là, ont déposé un document soulevant un ensemble d'enjeux et de préoccupations.

725 Royal Nickel a répondu à ce document-là en entièreté et les éléments que je vais nommer apparaissent dans ce document-là, qui ont été déposés et discutés aux gens du Conseil régional de l'environnement il y a maintenant plusieurs mois, mais je vais les rappeler.

LE PRÉSIDENT :

730 Excusez-moi, juste avant ça. Est-ce que ce document-là fait partie de la documentation déposée?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

735

Je ne sais pas, mais ça serait vraiment pertinent qu'elle fasse partie, parce qu'elle est actuellement sur le site Web de la compagnie. Donc, c'est un document qui est public.

LE PRÉSIDENT :

740

D'accord. Et ça a été fait, donc, aux frais de votre entreprise?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

745

De façon complètement bénévole et volontaire, là, on n'avait pas à faire ça.

LE PRÉSIDENT :

750

D'accord.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

755

C'était acheminé vers l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et, nous, on a pris pour acquis qu'on a soulevé et relevé les préoccupations et on a répondu à ces préoccupations-là.

760

Donc, je vais juste citer les mesures incitatives qu'on pense mettre de l'avant à cet effet. Donc, un stationnement qui est incitatif au covoiturage, donc installé dans les pôles urbains des endroits où les gens vont pouvoir se stationner, accessibles, pour intégrer des différents moyens de transport dont, notamment, l'autocar; des autocars confortables offrant une multitude de commodités; des espaces de stationnement privilégiés pour les covoitureurs au niveau du site; un service de retour garanti à domicile, donc une mesure qui vise à répondre à des urgences ou à des situations exceptionnelles et des imprévus, donc soit des enfants malades, un travail prolongé en dehors des heures d'ouverture normales; un programme de communication visant la promotion et la valorisation du transport collectif au niveau des employés.

765

Nous, on voulait avoir une approche qui était plus incitative que, disons, coercitive, comme obliger les gens à aller vers ce transport-là. Ceci étant dit, on va mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre notre cible qui est de trente-cinq pour cent (35 %) à cet effet.

770

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez soit l'expérience de ce genre de mesures où pu tester par anticipation les perspectives de succès?

775

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

En fait, c'est là où le bât blesse, dans ce cas-ci, parce que ça fait à multiples reprises qu'on se fait soulever cet enjeu-là. C'est qu'il y a eu un essai qui a été fait par les mines Agnico-Eagle, je crois, là – en fait, il y a deux mines dans le coin de Preissac – où ils ont essayé d'implanter un système d'autocars et ça n'a pas très bien fonctionné. Mais je crois que là, la grande différence, c'est que c'était des mines qui étaient en opération depuis plusieurs, plusieurs années, donc les habitudes étaient déjà implantées au niveau des travailleurs, donc ça été plus difficile de changer, le changement d'habitude, selon moi, a été un des enjeux qui a nui au succès de cette entreprise-là au niveau de ce moyen-là.

780

785

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que vous avez, par ailleurs, pu identifier d'autres expériences où l'approche s'était avéré, enfin, avait été une réussite?

790

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Pas à ma connaissance. Bien, il semblerait que ça fonctionne pour les mines Casa Bérardi et Géant Dormant qui sont des mines qui sont situées au nord de la ville de La Sarre.

795

LE PRÉSIDENT :

Donc, on n'est pas loin d'ici.

800

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

C'est ça. Non, ce n'est pas loin d'ici, non.

805

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, d'accord. Alors, ce n'est pas un exemple que vous allez chercher à l'autre bout du monde.

810

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Je suis allé le chercher quelque part, là...

815

LE PRÉSIDENT :

Ça répond à ce volet-là de ma question. Madame Cornille?

820

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Oui. La deuxième?

LE PRÉSIDENT :

825

S'il vous plaît.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

830

Donc, le projet a évolué, c'est-à-dire qu'au moment où on a étudié, comme l'expliquait monsieur Dupont, bien c'est ça, on a émis des commentaires et puis des recommandations sur le projet. Donc, à ce moment-là, il se voulait être à cinquante mille tonnes (50 000 t) par jour d'extraits puis cent mille tonnes (100 000 t) après tant d'années, ce qu'on a vu hier. Et le nouveau projet prévoit donc cinquante-deux mille tonnes cinq cents (52 500 t), en premier temps, puis cent

835

cinq mille tonnes (105 000 t) au total, on a une augmentation d'environ cinq pour cent (5 %) du tonnage extrait.

Donc, il y a certainement eu des requêtes de la part du gouvernement pour des études supplémentaires et des modélisations afin, justement, de se positionner sur cette évolution du projet. Et est-ce que ces études, à ce jour, et ces modélisations sont complétées et est-ce que les résultats sont jugés satisfaisants.

840

LE PRÉSIDENT :

845

Monsieur Dupont?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

850

Simplement mentionner que cette augmentation-là, nominale, au niveau de la capacité de traitement du concentrateur ne change en rien les installations. C'était, le design qu'on avait au niveau du projet avait cette marge de manœuvre là. Donc, au niveau du projet comme tel, l'usine de traitement, les volumes traités, les volumes excavés, tout ça, il y a aucune différence. C'est

855 juste que dans tout le projet d'ingénierie, il y a une flexibilité et on est allé chercher cette flexibilité-
là au niveau de notre approche de design du projet. Ça ne change rien au niveau du
concentrateur, des différents broyeurs, unités de flottation, ainsi de suite, et au niveau... ce que ça
change légèrement, c'est le taux d'extraction qui est légèrement supérieur.

LE PRÉSIDENT :

860 Un complément, Monsieur Plourde? Non, ça va? O.K., très bien. Avant que vous partiez,
Madame Cornille, vous avez évoqué, dans votre première question, la question de la réduction
des gaz à effet de serre. Je voudrais simplement en profiter peut-être pour revenir sur un élément
que le promoteur considère comme une contribution potentielle à la réduction des gaz à effet de
865 serre, qui serait l'utilisation donc de trolley pour le déplacement des camions, mais à partir d'une
certaine étape du projet. Pourriez-vous développer là-dessus et surtout, peut-être nous dire quel
est le degré de probabilité que vous ayez recours à un tel dispositif qui suppose lui-même un
certain degré d'infrastructure?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

870 Oui, en fait, c'est une option intéressante, le trolley. En fait, ce que ça amènerait, juste pour
faire une histoire courte, là, si on implantait le trolley, on ne pourrait pas l'implanter à l'année zéro.
Peut-être juste revenir en arrière, pour les gens qui ne sont pas au courant, là. Le trolley, le
système de trolley, c'est en fait, ça ressemble beaucoup à, si on compare au niveau du transport
875 en commun, à un tramway.

Donc, dans notre cas, les camions de hallage qui transportent le matériel de la fosse vers
les haldes normalement utilisent de l'essence pour se propulser. Les types de camions qu'on a, il
y a deux types, il y a des camions diesels normaux ou c'est un moteur qui alimente les roues et
880 ce qu'on voit de plus en plus, c'est des génératrices diesels qui génèrent de l'électricité qui
alimentent des moteurs roues sur chacune des roues.

Donc, ce qu'on peut faire avec ces camions-là, c'est que plutôt que ça soit la génératrice
diesel qui alimente les roues, le camion se colle, il y a un dispositif qui se colle sur une grille
885 électrique et l'alimentation se fait directement de la grille électrique vers les roues et ne
consomme pas de diesel dans les montées du véhicule jusque dans les haldes.

Donc, cette option-là amènerait une réduction de la consommation du diesel d'environ
vingt-huit pour cent (28 %) sur la durée de vie du projet.

890 Si vous voulez plus d'information sur ce type de procédé là, je pourrais faire venir Nathalie
Gauthier qui est ingénieure minier senior chez nous, qui a regardé vraiment l'intérêt de ce
processus-là.

LE PRÉSIDENT :

895

Écoutez, je ne veux pas nécessairement rentrer dans les aspects techniques, mais plus vous entendre sur peut-être deux choses : la première, ça serait quelle est la probabilité de ça? Est-ce qu'on parle d'un dispositif qui est déjà utilisé ailleurs, qui est rodé et ainsi de suite et qui serait vraiment intéressant pour vous autres dès l'instant où le volume d'activités le justifierait ou si on est encore dans quelque chose d'exploratoire?

900

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

C'est une option que l'on considère très sérieusement et ça serait...

905

LE PRÉSIDENT :

Qui existe ailleurs?

910

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Ça se fait ailleurs, oui, dans quelques opérations. Donc, les camions, la technologie existe, ça a déjà été fait à plusieurs reprises. Ce n'est pas quelque chose qui est très courant, sauf que ça se fait et ça dépend du design de la fosse.

915

Il y a un paquet de facteurs qui rentrent en considération, mais nous on aurait potentiellement un projet qui pourrait accueillir ce type d'option là, et ça nous intéresse beaucoup parce que ça nous met... au niveau environnemental, il y a un apport indéniable, au niveau économique aussi, et ça nous met à l'abri des fluctuations du prix du diesel qu'on peut anticiper dans les prochaines années, effectivement.

920

LE PRÉSIDENT :

Et qu'est-ce que Hydro-Québec pense de ça, s'il a été associé jusqu'à maintenant à votre réflexion là-dessus? Bien, je vais reposer ma question différemment. Est-ce que les perspectives actuelles d'alimentation de la mine Dumont en électricité par Hydro-Québec pourraient inclure ça?

925

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Je vous dirais que quand on parle des avantages et inconvénients de cette technologie-là c'est sûr que l'alimentation en électricité est un des facteurs très, très importants. Donc, c'est sûr que ça va prendre... il va falloir que cette discussion-là se fasse, si elle n'a pas déjà été faite. Ce n'est pas à mon niveau que ça s'est fait, ça, c'est sûr.

930

935 Ceci étant dit, si on embarque cette option-là dans le projet, ça va se faire, ça ne se fera pas avant l'année 4 ou 5. Donc à peu près en même temps que l'expansion du projet. Et, on peut supposer qu'à ce moment-là, la ligne électrique aura la capacité d'alimenter et le concentrateur et potentiellement cette option-là, mais ça reste à voir avec Hydro-Québec. C'est un des facteurs décisifs dans la prise de décision d'aller de l'avant avec cette option-là.

940 **LE PRÉSIDENT :**

La capacité donc de la ligne d'Hydro-Québec qui alimentera la mine n'a pas encore été établie de façon définitive. Est-ce que c'est ça que vous dites?

945 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

950 La première phase de production de l'année 0 à 5, la ligne est désignée. L'étude d'impact a été pratiquement finalisée. Donc ça, il n'y a pas de problème. À l'expansion, on est encore en discussion avec Hydro-Québec, à savoir de quelle façon ça va se faire.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur St-Jean?

955 **M. ALGER ST-JEAN :**

960 Juste une précision. Ce n'est pas la capacité de la ligne, mais plutôt la disponibilité d'énergie en région. Il faut s'assurer qu'il y a une disponibilité d'énergie suffisante pour l'augmentation que représenterait le trolley.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Drapeau?

965 **LA COMMISSAIRE :**

970 Vous avez parlé des avantages au niveau gaz à effet de serre. Puis au niveau coûts-bénéfices ou gains, dépenses évitées, ça peut s'exprimer à quelle hauteur?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

975 On parle d'une économie potentielle en coûts d'opération d'environ deux cent cinquante millions (250 M\$). Il y a cependant un coût d'investissement qui est évalué à environ cent cinq millions (105 M\$) pour l'option.

LA COMMISSAIRE :

À combien?

980 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

Cent cinq millions (105 M\$) en investissement.

LA COMMISSAIRE :

985 Millions, O.K. Et, mon autre question : à quel moment, dans votre échéancier, vous seriez prêts à prendre une décision à cet effet-là?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

990 C'est sûr que l'avantage qu'on a actuellement, c'est que puisque c'est quelque chose qu'on ne pourrait pas installer avant l'année 5, parce que ça prend... la fosse, il faut qu'elle soit suffisamment foncée, donc suffisamment profonde pour le permettre. Donc, les études de compromis, trade-off de possibilités, vont se faire dans les prochaines années, donc je ne peux pas répondre à cette question actuellement. Non, mais c'est quelque chose sur lequel on planche sérieusement.

LA COMMISSAIRE :

1000 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait le tour, Madame Cornille. Oui?

1005 **Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Mais peut-être pas pour la deuxième question qui concernait les études, les modélisations complémentaires.

1010 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

1015

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1020 On s'est peut-être plus attardé au tonnage journalier, mais ce n'était peut-être pas ce qui
était voulu. Tout au long de l'évolution du projet, il y a eu des demandes de la part d'organismes
régionaux, de la part des différentes Directions des ministères, d'avoir des études et des
modélisations complémentaires, et je voulais savoir si ça avait été complété et les résultats
étaient jugés satisfaisants.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. À ce moment-là, on va peut-être se tourner du côté du ministère. Là, vous
faites allusion donc à l'échange qu'il y a eu entre l'étude d'impact et les addendas successifs
dans les demandes qui ont été adressées par les ministères, c'est ça?

1030 **Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Exactement, les questions-réponses, oui.

1035 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, jusqu'à l'avis de recevabilité. Madame Grandmont?

1040 **Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Oui, Monsieur le président. Excusez-moi, je cherchais quelque chose en même temps.
Donc, en fait, il manque juste une modélisation qu'il reste à faire... pour la recevabilité en tant que
telle, en fait, oui, c'est correct, toutes les modélisations ont été acceptées, ça va. Pour la phase
d'acceptabilité, on est encore en analyse, en fait, ce n'est probablement pas terminé pour nous.
1045 Et puis, pour la phase d'acceptabilité, il reste aussi – j'essaie de la chercher, là, mais c'est la
modélisation atmosphérique pour les sautages déficients au niveau des NO₂ qu'il reste à avoir
aussi. Donc, il restait ça puis le restant c'était complet.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, qu'est-ce qui en est du côté du promoteur pour ce qu'il reste à produire
selon l'avis du ministère?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

1060 Donc, il nous reste à produire cette modélisation-là. L'entente qu'on a avec le ministère
c'est que ça doit être déposé pour l'acceptabilité, la phase d'acceptabilité du projet qui est l'étape
suivante au niveau de l'analyse dans le cas du MDDF... dont je ne me rappelle plus trop le nom,
qui a changé récemment.

1065 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais en profiter pour vous poser la question et je vais me tourner, à ce moment-là, vers
le ministère de la Santé et des Services sociaux. Il y a quelqu'un ici? Oui, voilà.

1070 Dans un avis de recevabilité de l'étude, vous avez, en décembre 2013, vous avez indiqué
que l'ajout de certains indicateurs faciliterait l'analyse des données brutes pour une estimation
des effets attendus sur la santé de la population, et là, je parle ici d'impacts sonores. Le
promoteur aurait accepté de fournir la majorité de ces informations-là, sauf les paramètres liés à
la fluctuation du bruit, ainsi qu'à l'émergence sonore. Bon, j'aimerais peut-être que vous nous
1075 éclairiez sur le bienfondé ou l'utilité plutôt de ces paramètres-là qui semblent aller au-delà des
exigences habituelles en la matière.

M. STÉPHANE BESSETTE :

1080 Oui. Au fond, les indicateurs qui ont été demandés, c'est qu'on a eu des discussions avec
l'Institut national de santé publique qui mène actuellement une étude sur une année de mesures
de bruit des différentes stations qui sont installées pour le projet minier Osisko. Et puis suite au
début de... l'étude est actuellement en cours, puis suite à l'exploration des données, on s'est
rendu compte, puis aussi de la comparaison avec certains indicateurs de santé publique pour le
1085 bruit, il y a parfois des différences entre les indicateurs environnementaux puis les indicateurs, à
proprement dits, d'effets sur la santé. Pour le bruit, c'est souvent variable et puis il existe toutes
sortes d'indicateurs, puis les indicateurs qui sont demandés, des fois, sont un peu trop généraux,
ne sont pas assez détaillés pour faire une exploration, une analyse d'un point de vue de santé
publique.

1090 Donc, c'est dans cette optique-là que ces indicateurs additionnels ont été demandés. Mais
la demande d'ajout de ces indicateurs-là n'implique pas nécessairement un plus grand travail
pour, exemple, le consultant ou le promoteur, ce sont des indicateurs qui sont disponibles sur les
sonomètres, sur les appareils qu'on retrouve habituellement. Ça implique juste une
1095 programmation quelque peu différente.

LE PRÉSIDENT :

1100 Du côté du promoteur, est-ce qu'il y a des raisons pour lesquelles, jusqu'à maintenant, il semble, vous ne jugiez pas pertinent de communiquer ces informations-là sur la fluctuation du bruit et ceux concernant l'émergence sonore? Je me fie à ça, aux documents, à moins que je ne me trompe, le PR5.3.1, page 35.

1105 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

Ça sort largement du spectre de mes compétences, il faudrait que je demande à monsieur Patrice Choquette, qui est l'expert de WSP, qui a travaillé sur ces aspects-là.

1110 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, parfait. Bon, on va profiter de sa présence. Monsieur Choquette.

1115 **M. PATRICE CHOQUETTE :**

Bonjour, Monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

1120 Bonsoir!

M. PATRICE CHOQUETTE :

1125 Effectivement, il y a eu certaines demandes à propos d'indicatifs ou d'autres indices sonores concernant les activités du projet. En fait, dépendamment effectivement des niveaux de bruit qu'une personne peut entendre, il y a évidemment des liens qu'on peut faire avec la santé. Donc, j'imagine que les requêtes du ministère étaient dans ce sens. Mais d'un point de vue, comment je peux dire, législatif ou pour les opérations de la mine, il y a certaines façons de calculer les choses qui nécessitent un travail déjà quand même relativement important, dans le fond, qui sont les standards utilisés pour toutes les autres minières. Donc, en fait, ces informations sont fournies à l'intérieur du protocole et, bref, ces indices-là vont être fournis, tel que normalement demandé.

1135 Pour les autres indices, je pense que sans être inutiles, il faut simplement faire une distinction entre qu'est-ce qu'on doit utiliser pour la conformité de la mine et, dans le fond, des indices qui peuvent être utilisés, non à titre, justement, qui définissent la conformité ou non, mais des indices qui peuvent donner des informations au ministère. Je pense que c'est là, la différence, en fait, de ce que le promoteur peut-être tente de nuancer, en fait.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Si je vous entends bien, il ne faudrait pas qu'une information qui n'est pas obligatoire pour les fins d'évaluation de la conformité soit utilisée pour des fins de vérification de conformité, quelque chose comme ça?

1145 **M. PATRICE CHOQUETTE :**

Oui, bien, je pense que c'est l'essentiel que j'essaie de dire, c'est que je ne pense pas que le problème soit à donner ces informations-là, le problème c'est simplement, je pense, les engagements qu'on demandait au promoteur.

1150 **LE PRÉSIDENT :**

1155 Écoutez, je soumetts l'hypothèse que c'est peut-être quelque chose qui pourrait continuer à être exploré. Ne perdons pas de vue qu'on est devant un projet de très grande envergure, dont les impacts potentiels sont à la mesure du projet, enfin, qui nécessitent peut-être ou qui justifient un surcroît de soins dans la préparation du projet, mais je prends note quand même de la réponse que vous donnez à notre question là-dessus.

1160 J'aimerais quand même me tourner de nouveau – vous avez quelque chose à ajouter là-dessus? Non, ça va? Parfait. Je vais quand même me tourner de nouveau vers les gens du ministère de la Santé. Est-ce qu'il y a un lien entre la recherche d'un climat sonore acceptable et ce qu'on appelle généralement l'impact psychosocial d'un projet, qui peut mettre évidemment en cause d'autres aspects, mais où est-ce qu'on situe, en d'autres termes, la préoccupation relative au climat sonore par rapport à la volonté de contenir les impacts d'un tel projet pour la population qui habite à proximité?

1165 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

1170 Bon, il y a une volonté d'établir des normes, je vous dirais, pour l'ensemble de la population, mais dans les faits, on se rend compte qu'il y a des gens qui sont plus sensibles au bruit. Il y a une variabilité individuelle, dans le sens où les gens ne vivront pas tous de la même manière un stress qui est lié au bruit, puis un stress qui peut être lié au bruit, peut être lié à d'autres impacts, comme vous dites, psychosocial; ça englobe vraiment beaucoup de choses. 1175 Ça implique aussi tout le vécu des personnes, ça implique le stress en général, ça implique beaucoup de choses, mais je vous dirais qu'à partir de quarante décibels (40 dB), la nuit, le sommeil peut être troublé, mais ça va varier d'un individu à l'autre. Là-dessus, on pourrait vous fournir de l'information, si vous le demandez.

1180

LE PRÉSIDENT :

Mais ce qui serait surtout intéressant de savoir, c'est comment, quand on a à établir, disons, une politique relativement uniforme ou des normes relativement uniformes, comment on traite justement les situations, les sensibilités particulières?

1185

M. STÉPHANE BESSETTE :

Bien, je vous dirais que la première façon dont on va, je vous dirais, on va se référer ou on va comparer, disons, des résultats sonores, ça va être avec les normes du ministère de l'Environnement, mais si on fait une étude plus poussée, on va se référer à d'autres indicateurs, des indicateurs qui ont été développés par la USEPA ou des organismes plus de santé publique. Mais l'USEPA inclut aussi un volet, un gros volet de santé publique et de protection de l'environnement, mais je ne suis pas certain de comprendre précisément votre question, j'aimerais ça être capable de vous répondre une question plus précise.

1190

1195

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, je ne demandais pas des remèdes à tous les problèmes qu'on note, mais simplement que par delà les normes, votre ministère a un souci de prendre en compte la santé, sous toutes ses facettes, y compris les situations des personnes qui sont plus vulnérables.

1200

M. STÉPHANE BESSETTE :

Hum, hum.

1205

LE PRÉSIDENT :

Bon. Alors, j'essaie de voir comment, dans le cadre d'un projet comme celui-ci, vous pouvez donner des conseils ou des avis qui peuvent améliorer les situations.

1210

M. STÉPHANE BESSETTE :

Bien, si on se limite... là, on ne se limite pas juste au bruit, là, on y va, disons, « at large ».

1215

LE PRÉSIDENT :

C'est peut-être l'occasion de vous entendre parler sur l'impact psychosocial parce que c'est malgré tout votre ministère généralement qui...

1220

M. STÉPHANE BESSETTE :

1225 Oui, oui, oui. Je vous dirais que moi, ma spécialité, c'est plus la santé environnementale, donc c'est à proprement dit, en santé environnementale, on a tendance à regarder, de prime
1230 abord, les différents contaminants dans l'environnement, dans l'eau, l'air, les sols qui vont avoir un impact susceptible d'affecter la santé humaine. Mais, de plus en plus, on intègre le volet psychologique et social puis ça dépasse... je vous dirais que pour ces aspects-là, on n'a pas le choix d'avoir recours à une équipe plus large, une équipe multidisciplinaire. Puis je vous dirais que ce sont des compétences qui sont quand même assez bien développées au niveau de l'Institut national de santé publique.

1235 On se fait beaucoup aider pour développer aussi des façons de questionner la population parce qu'au fond, on est beaucoup, dans le psychosocial on est beaucoup dans la perception, on est beaucoup dans le vécu, on dans le très, très subjectif. Donc, à ce niveau-là, on est en train de développer des outils et des nouvelles façons de faire, puis c'est ça.

1240 On est souvent en train de se demander aussi la limite, jusqu'où on intervient. L'inclusion des paramètres psychosociaux, ça va jusqu'où. Je vous dirais que c'est quelque chose qui se développe puis où est-ce qu'on est en train de tracer les barrières, mais, je vous dirais, l'évaluation de ces impacts-là, ça va au niveau de la mesure de la qualité de vie des gens en général. Donc, il faut considérer plusieurs aspects puis c'est souvent en discutant avec les gens, en les faisant parler qu'on est plus à même de mettre le doigt sur les problèmes de différents projets qui dépassent souvent largement les contaminants environnementaux.

1245 **LE PRÉSIDENT :**

1250 Mais est-ce qu'il peut arriver effectivement que dans le cadre, mettons, d'un projet à longue durée comme celui-ci, ce genre d'étude vous amène à un moment donné à adresser à un promoteur ou à d'autres ministères, enfin peu importe, des recommandations pour corriger une situation d'impact psychosocial?

M. STÉPHANE BESSETTE :

1255 Mais disons dans l'exemple de ce projet-ci, on a été consulté pour la phase de recevabilité de l'étude d'impact. Là, on est consulté au BAPE, mais aussi pour la phase d'acceptabilité du projet. Durant cette phase-là, ça va être le moment pour nous de donner notre opinion sur le projet et d'émettre des recommandations de toutes sortes. Des recommandations qui peuvent aller jusqu'à la suggestion de mise en place de logements sociaux, de garderies, d'assurer un comité, bon le comité de suivi est déjà planifié, mais ça va être, je vous dirais, très, très général, 1260 mais en même temps, il va y avoir certains points qui sont plus précis.

Je ne sais pas si j'ai ici, dans la salle...

LE PRÉSIDENT :

1265

Non, c'est... pardon?

M. STÉPHANE BESSETTE :

1270

J'ai ici, dans la salle, l'adjoint, le Dr Lampron qui est adjoint médical du directeur de Santé publique, qui est médecin en santé communautaire, qui pourrait peut-être apporter certaines nuances à ce propos. Est-ce que vous voulez l'entendre?

LE PRÉSIDENT :

1275

Certainement, on va profiter de sa présence.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

1280

Monsieur le président, pendant que monsieur se déplace, je pourrais faire une petite intervention. Je parlais tout à l'heure du protocole de bon voisinage qu'on a désiré mettre en place, dont on vous a déposé une copie, ce protocole-là, c'est justement à ça qu'il sert. Donc à traiter les problématiques qui peuvent sortir de l'aspect du cadre légal, les contraintes aux citoyens, donc tout ce... rappelez-vous l'exemple que je vous donnais où, malgré le fait qu'on pourrait avoir une conformité environnementale au niveau du bruit, mais qu'il y a un élément dans le projet qui pourrait faire un bruit quelconque qui perturbe un citoyen, donc quel genre de modification on peut faire au projet. C'est exactement ça que ça vise, le protocole de bon voisinage.

1285

1290

LE PRÉSIDENT :

Ça, je pense, Monsieur Dupont, avec raison, vous le rappelez, ce n'est pas la première fois et on en prend note. En même temps, je pense qu'il est intéressant de savoir comment l'ensemble des ministères, puisque c'est ça qui nous occupe ici, qui ont à veiller sur la qualité de l'environnement dans toutes ses facettes, y compris l'aspect social, l'aspect humain, avance face à des problématiques qui sont souvent elles-mêmes en évolution, compte tenu des projets. Alors, je pense qu'il y a une convergence là-dessus.

1295

1300

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

1305 Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je pense que la convergence, ici, c'est vraiment la protection des citoyens aux alentours du projet, ce qu'on a à cœur et que les gens de la Santé ont à cœur.

LE PRÉSIDENT :

1310 D'accord. Alors, oui, bonjour.

DR ÉRIC LAMPRON-GOULET :

1315 Bonjour, Éric Lampron-Goulet, médecin spécialiste en santé publique, médecine préventive. Je remplace actuellement Réal Lacombe, directeur de Santé publique en Abitibi-Témiscamingue.

1320 La question du bruit en premier. Le premier objectif, c'est de renseigner la population. Ce qu'on fait actuellement à Malartic, c'est une étude qui va permettre de renseigner la population sur le bruit auquel elle est confrontée la nuit, parce qu'on sait que c'est la nuit que le bruit peut causer le plus de problèmes de santé. À partir de trente-cinq décibels (35 dB), on a des effets sur la santé qui sont mesurables, mais qui ne sont pas ressentis. À partir de quarante décibels (40 dB) la nuit, on a des effets sur la santé qui sont bien documentés, qui sont mesurables au niveau de la tension artérielle, et à partir de quarante-cinq décibels (45 dB), on a des effets au niveau des maladies cardiaques.

1325
1330 Donc, ces effets-là sont bien documentés, on peut vous transmettre le document *Night noise in Europe*, un document produit par l'Organisation mondiale de la santé qui résume très bien ces effets-là.

1335 Au niveau des demandes qui ont été faites par nos experts de l'Institut national de santé publique, au niveau des indicateurs sur le bruit, ces indicateurs nous permettent, premièrement, de mieux renseigner la population. Ce n'est pas nécessairement des indicateurs qui vont nous faire taper sur les doigts de la manière, mais par contre, ça permet de faire un bon portrait de la situation et c'est quelque chose qui est simple, pour le promoteur, c'est une information qui est simple à fournir et qui permet de simplifier beaucoup aussi notre travail.

1340 Donc, c'est une mesure qui m'apparaît très adéquate, même si ça ne rentre peut-être pas dans le cadre réglementaire. Ça, excusez-moi, ça dépasse un petit peu mes compétences, mais on pourrait s'informer là-dessus au niveau du cadre réglementaire.

1345 Au niveau des impacts psychosociaux, parce que je crois que c'est quelque chose qui est très important. Les impacts psychosociaux, on peut les voir au niveau de la poussière, du bruit, même des vibrations peut-être, malgré que là, il y a une très grande distance entre le projet et la population.

1350 Par contre, il y a d'autres effets aussi aux niveaux psychosociaux, lorsqu'on parle au niveau des inégalités sociales. On peut avoir des travailleurs qui vont arriver dans une région donnée, qui vont avoir des très bons salaires et le reste de la population ne va pas suivre cette augmentation salariale. Ces inégalités sociales vont causer des problèmes sociaux qui sont bien documentés et qui sont bien connus.

1355 Il y a des manières de pallier à ça, puis une des manières qu'on peut imaginer et qui est relativement simple, c'est d'investir au niveau des CPE, d'investir au niveau du logement social. Ça permet de compenser pour les personnes qui sont défavorisées, de compenser les impacts négatifs qu'ils vont subir par l'arrivée de meilleurs revenus pour d'autres concitoyens qui vont les côtoyer. Donc ça, ça permet d'éviter les inégalités sociales, ça permet d'améliorer la santé, pas juste des travailleurs qui ont le meilleur revenu, mais de l'ensemble de la société qui va vivre ce projet-là.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

1365 Merci beaucoup pour votre intervention. Je reviendrais peut-être au ministère de l'Environnement. Je pense que c'est votre ministère qui suit l'évolution du climat sonore. Pouvez-vous nous dire un petit peu en quoi ça consiste et surtout qu'est-ce qui arrive si on constate, par exemple, à un moment donné, des dépassements là où c'est mesuré, des dépassements des normes qui s'appliquent?

1370 **Mme MAUD ABLAIN :**

1375 Oui, Monsieur le président. En fait, le promoteur va réaliser un suivi du climat sonore. Nous, dans le fond, le bruit est considéré comme un contaminant. On est toujours dans le même cadre que d'autres éléments de l'environnement, ça fait que si lui constate un dépassement des critères, il faudra qu'il mette en œuvre des mesures d'atténuation supplémentaires, le cas échéant.

LE PRÉSIDENT :

1380 Et est-ce que les niveaux qui sont contrôlés par ce programme de suivi correspondent aux valeurs qui ont été évoquées par les gens du ministère de la Santé? On a parlé, par exemple, d'après ce que je comprends, d'un seuil de quarante décibels (40 dB) la nuit, est-ce que c'est autour de valeurs comme celles-là qu'on contrôle le climat sonore pour la population?

Mme MAUD ABLAIN :

Oui, effectivement, Monsieur le président. En fait, pour un site industriel minier, c'est la note d'instruction 98-01 qui s'applique. Cette note d'instruction détermine le niveau sonore maximum des sources fixes donc qui sont sur le site industriel. Il y a différentes catégories de zonage qui sont considérées et pour les zones dites sensibles, le zonage 1 c'est un territoire destiné à des habitations unifamiliales, des écoles, des hôpitaux, des établissements de services d'enseignement et de santé. Et, à ce moment-là, les niveaux sonores maximaux permis sont de quarante décibels (40 dB) la nuit et de quarante-cinq (45 dB) le jour et sont basés sur les critères de l'OMS aussi, comme l'a mentionné la personne tantôt.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est ça qu'on doit s'attendre à ce qui s'applique...

Mme MAUD ABLAIN :

Dans le cadre du zonage de catégorie 1. Ensuite, pour les différents autres zonages, le niveau sonore permis est plus élevé en fonction de chaque catégorie. Je peux vous les présenter si vous le souhaitez. Notamment, dans le cadre du projet, il y a un zonage de niveau 3, bien une zone sensible 3 où, là le... c'est bien 3 ou 4? Excusez-moi. Non, je pense que c'est une zone non sensible, zonée 4, mais lorsqu'il y a des habitations, les critères sont de cinquante décibels (50 dB) la nuit et cinquante-cinq (55 dB) le jour. Et dans ce zonage-là, je n'ai pas la carte en tête, mais il y a certains points qui... c'est un zonage agroforestier, il me semble – peut-être qu'on pourra préciser –, et dans cette zone-là, ce sont des niveaux de cinquante décibels (50 dB) la nuit et cinquante-cinq (55 dB) le jour.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vous entends dire qu'il y a des endroits où il peut y avoir de l'habitation, mais où il y aurait des critères plus permissifs?

Mme MAUD ABLAIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi? Ou sur la base de quoi?

1425

Mme MAUD ABLAIN :

Il faudrait que j'aie chercher plus d'information pour pouvoir vous répondre, Monsieur le président.

1430

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ce serait intéressant à comprendre parce qu'en fait, bon, je veux bien comprendre qu'à première vue, là où il y a une concentration de résidences, ça serait la zone 1 qui s'applique d'après ce qu'on vous entend dire, mais pourquoi peut-on accepter qu'il y ait un zonage différent en termes de climat sonore, alors qu'il peut y avoir aussi, parmi les usages, des résidences. Alors, ça serait important de pouvoir nous éclairer.

1435

Mme MAUD ABLAIN :

Peut-être brièvement, c'est vraiment fonction du zonage de la municipalité où différentes activités sont permises et si des habitations sont déjà existantes, malgré tout l'activité est permise, mais il y a des niveaux sonores à respecter. Mais, en fait, pour le zonage 4, s'il n'y a pas d'habitation, le niveau sonore permis c'est soixante-dix décibels (70 dB) la nuit, soixante-dix (70 dB) le jour, et quand il y a des habitations, c'est là que c'est cinquante (50 dB) la nuit et cinquante-cinq (55 dB) le jour.

1445

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, mais on compte que vous puissiez nous apporter de l'information additionnelle. Et, Docteur, je vous remercie d'être intervenu. Si jamais vous vouliez déposer le document, on l'apprécierait aussi.

1450

Dr ÉRIC LAMPRON-GOULET :

D'accord.

1455

LE PRÉSIDENT :

Madame Cornille, on a fait un bout de chemin avec vous. Merci beaucoup.

1460

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Juste, à savoir, par rapport à la documentation sur les sautages déficients, est-ce qu'elle sera disponible avant la fin du BAPE?

1465

LE PRÉSIDENT :

Quels documents?

1470 **Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Dont parlait madame Grandmont.

LE PRÉSIDENT :

1475 Pardon, oui.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1480 Sur les sautages déficients. Les modélisations sur les NOx, NO₂. Je ne sais plus.

LE PRÉSIDENT :

1485 Alors, Madame Grandmont?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

J'ai juste raté le « avant ». Avant quelle période?

1490 **Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Avant la fin du BAPE, les quatre mois de consultation.

LE PRÉSIDENT :

1495 D'ici quatre mois?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

1500 Ça pourrait être possible, effectivement, mais ça dépend... nous, notre phase d'acceptabilité ne sera peut-être pas, en fait ne sera pas terminée parce qu'on prend toujours en considération le rapport du BAPE, donc peut-être que non. Il y a des possibilités que oui, ça va dépendre un peu du promoteur, mais il n'est pas tenu de nous le remettre nécessairement avant à la fin de la période des audiences.

1505

LE PRÉSIDENT :

1510 Est-ce qu'il y a tout de même, Madame Grandmont, une information que vous pouvez nous donner sur la manière dont vous examinez une question comme celle-là, celle qui est soulevée autour des explosifs?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

1515 Bien, en fait, je demanderais peut-être à Gilles Boulet s'il peut venir répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

1520 Très bien. Monsieur Boulet?

M. GILLES BOULET :

1525 Alors, pour faire une histoire courte, c'est peut-être bon de préciser un peu de quoi on parle, là. En fait, c'est que dans certaines conditions bien particulières, les sautages vont générer des concentrations ou des émissions d'oxyde d'azote qui peuvent être particulièrement élevées. C'est un phénomène qui est connu. Ça donne lieu à des nuages orange ou bruns. Et, à ce moment-là, les niveaux d'oxyde d'azote peuvent atteindre des valeurs qui peuvent présenter un risque pour la santé. Moi, je suis météorologue, c'est tout ce que je sais du phénomène comme tel.

1535 Donc, le promoteur, dans ce contexte-là, le promoteur s'est engagé à réaliser une modélisation de la dispersion atmosphérique des émissions de dioxyde d'azote, lors de ces événements particuliers. Le but c'est de voir comment le panache qui est émis lors de ces événements-là va se comporter et quelles pourraient être les concentrations de dioxyde d'azote aux habitations les plus rapprochées.

1540 Donc, il y a un engagement ferme du promoteur à déposer cette modélisation. Puis aussi, dans le même sujet, le promoteur s'est engagé aussi à déposer un plan de gestion des sautages qui devrait aussi prendre en compte l'information de la modélisation.

LE PRÉSIDENT :

1545 Une fois la modélisation faite, est-ce que ça donne lieu, de votre part, à l'établissement de recommandations ou de normes ou d'opérations à faire pour éviter ou atténuer l'impact de ces incidents?

M. GILLES BOULET :

1550 Oui, effectivement, ça devrait se traduire par des recommandations précises. Ça peut aller jusqu'à demander au promoteur ou exiger du promoteur que les sautages ne soient pas réalisés lorsque les vents viennent d'un secteur particulier, par exemple du nord, et qui feraient en sorte que le panache d'oxyde d'azote pourrait être transporté vers les lieux habités. Ça peut se rendre jusque-là.

1555 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Du côté du promoteur, où en êtes-vous par rapport à une question comme celle-là, Monsieur Dupont?

1560 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

1565 Bien, dernièrement, on a intégré au projet – ça a été la dernière étape au niveau de la recevabilité de l'étude d'impact – une mesure d'atténuation au niveau de la modélisation de la dispersion atmosphérique qui était finalement, pas en détail, là, mais d'éviter les sautages lorsque, si on prend les résidences ici au sud, dans un angle qui couvre l'ensemble des résidences, donc il n'y aurait pas de sautage qui serait effectué quand les vents se dirigent vers ces directions-là. Ce n'est pas directement relié à l'enjeu des NOx, mais l'enjeu des poussières globales, je vous dirais. Donc, cette mesure-là vient d'être intégrée.

1570 Au niveau de la modélisation de la dispersion des NOx, ce que ça va nous apporter de plus à ce qu'on fait actuellement, actuellement on considère que ces sautages déficients là qui arriveraient en conditions exceptionnelles pourraient arriver. Donc, dans notre plan de mesures d'urgence, c'est intégré comme une des différentes potentialités d'urgence. Donc, la modélisation, ce qu'elle nous dirait, finalement, c'est : y a-t-il vraiment un enjeu ou une problématique potentielle? Si oui, quel est le temps de réaction qu'on aurait par rapport à cet enjeu-là.

1580 Donc, actuellement, nous, on considère déjà que c'est une problématique et ce qu'on veut faire, dans le fond, c'est travailler avec le comité, ce n'est pas un CMMI, mais ce qu'on a c'est un... ce qui se fait dans l'industrie, c'est un comité mixte municipal d'intervention, là. Mais nous, dans notre cas, ça va être un comité qui va être légèrement différent parce que puisqu'on n'est pas dans des grosses municipalités, on va peut-être plus chapeauter ce comité-là, mais les mesures qui seront mises en place vont être discutées avec les différents intervenants, soit la municipalité, les différents intervenants : pompiers, policiers, ainsi de suite, et même, citoyens. 1585 Quelle est la mesure adéquate à mettre en place, à quelle concentration on devrait avertir, bon, comment on devrait développer ça, ça, c'est quelque chose qui est dans les plans actuellement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci. Merci beaucoup Madame.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Je vous remercie beaucoup.

NICOLE KIROUAC

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie. J'appelle maintenant madame Nicole Kirouac.

Mme NICOLE KIROUAC :

Bonsoir, Monsieur le président! Madame la commissaire!

LE PRÉSIDENT :

Rebonsoir, Madame Kirouac.

Mme NICOLE KIROUAC :

Première question, un très court préambule pour bien comprendre le sens de la question. Des milliers de citoyens de l'Abitibi et des élus municipaux ont réalisé, au cours des derniers mois, qu'une société minière pouvait être achetée par une autre compagnie minière. Et on a appris dans tout ce qui a entouré l'offre hostile de Goldcorp pour acheter Osisko que des négociations avaient lieu avec la compagnie depuis 2008.

Ce que j'aimerais savoir, c'est advenant que le projet de la compagnie minière, le présent projet parte, il y a des ententes qui sont signées avec des citoyens, s'il y a des ententes qui sont signées avec les municipalités, parce que la situation qui se vit à Malartic a généré beaucoup et génère encore beaucoup d'inquiétudes au niveau des ententes qui ont été signées entre soit la municipalité, soit entre des individus et la minière.

Alors, comme on sait que toutes les tractations entre les minières se font de façon confidentielle, évidemment, est-ce que le promoteur, advenant le cas que le projet parte, si jamais il y avait une vente – on ne sait jamais, tout à coup qu'il y avait un changement de compagnie ou

1630 une offre de l'acheter –, est-ce que le promoteur actuel peut s'engager à mettre une clause écrite
dès maintenant relativement à toutes les ententes qu'il pourrait signer soit avec les petites
municipalités environnantes ou s'il y en a déjà de signées et également avec les citoyens, dans
laquelle il indiquerait qu'un futur acquéreur serait lié par ces ententes-là afin de protéger les
droits, évidemment, de tous les tiers qui ne sont pas du tout dans les négociations.

1635

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dupont?

1640

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Oui, pour la réponse à sa question, je vais passer la parole à monsieur St-Jean.

1645

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur St-Jean?

M. ALGER ST-JEAN :

1650

Bien, les ententes principales qu'on a avec les résidents, c'est les options d'achat pour les
propriétés. Ce sont des ententes légales qui sont d'ailleurs publiques parce qu'elles sont
enregistrées auprès du...

1655

LE PRÉSIDENT :

Du Bureau de la publicité des droits?

M. ALGER ST-JEAN :

1660

C'est ça. Et, dans ces ententes-là, ce sont des ententes qui lient autant d'un bord que de
l'autre, les successeurs des parties à l'entente.

LE PRÉSIDENT :

1665

Sauf que vous, vous avez insisté à plusieurs reprises sur l'importance que vous attachiez
aux ententes, aux discussions avec les citoyens, les municipalités autour et je comprends que la
question de madame Kirouac, c'est surtout autour de tout ce qui touche aux engagements que
vous voulez prendre ou que vous avez déjà pris relativement à la quiétude, à la qualité de vie, à
la pérennité, et cetera.

1670

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

1675 Je crois que normalement quand une société fait l'acquisition d'une autre société, ils ne font pas le grand ménage dans l'ensemble de l'entreprise. Souvent, le service de relations communautaires, le lien avec les citoyens va demeurer. Donc, ça, ça devrait demeurer, tout notre service de relations communautaires dans le cas où il y aurait une transaction qui s'effectuerait. Donc, ce qui lie l'entreprise avec les citoyens, selon moi va demeurer. Ces engagements-là vont rester là, moi, je n'ai aucun doute là-dessus.

1680 Au niveau des ententes, on a deux ententes avec les municipalités de Launay et Trécesson, des ententes de collaboration, de partenariat. Ce sont des ententes qui sont de type pré-développement. Donc, ces ententes-là vont être renégociées pour la durée de vie de la mine. Donc moi, personnellement, je ne pense pas non plus que monsieur St-Jean serait contre qu'il y ait une forme de note à l'effet que si jamais l'entreprise passait entre d'autres mains, ces gens-là devraient s'acquitter de ces ententes-là. Mais normalement – moi, je ne suis pas juriste, madame Kirouac l'est –, il me semble, quand on fait l'acquisition d'une entreprise, j'imagine que l'ensemble des engagements que cette entreprise a pris là, on achète aussi ces engagements-là. Donc, ce qui va être dans le décret, exemple, ou ces choses-là, on ne renégocie pas ces choses-là. Mais, je n'ai pas cette expertise-là, je ne peux pas aller plus loin que ça.

1690 **LE PRÉSIDENT :**

1695 D'accord. Effectivement, je pense qu'en termes juridiques, madame Kirouac vous demandait si vous étiez prêts à inclure dans un document signé qui engageait l'avenir, ce que je vous entends dire c'est que, au moment où on se parle, vous n'allez pas jusque-là.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

1700 Bien, nous autres, on va consulter. Si jamais on a un document de ce type-là qui est à signer éventuellement, on va consulter nos avocats, notre service légal, à savoir est-ce que c'est quelque chose qui se fait? Est-ce que ça vaut la peine d'être fait? Est-ce que le prochain, puis corrigez-moi, là, on n'anticipe pas, ce n'est pas notre désir de se faire acheter. Il faut pas donner cette impression-là, mais on voit que ça peut arriver. Donc, il va falloir qu'on consulte ce service juridique là, à savoir, est-ce que ça vaut la peine de faire ça? Est-ce que l'entreprise qui deviendrait acquéreur serait liée par ces contrats-là? Moi, il me semble que c'est le cas, là.

1705 **LE PRÉSIDENT :**

1710 Peut-être que je peux juste rapidement, puis encore une fois, on n'entre pas dans un contexte de discussion légale, mais dans le cadre du processus d'évaluation environnementale, dont le passage au BAPE fait partie, et pour nous, encore une fois je le rappelle, nous n'avons

1715 aucun rôle consultatif, mais enfin, il y a quand même probablement trente-cinq (35) ans maintenant de vécu du BAPE, c'est le lieu privilégié où les citoyens... donc, on considère le BAPE comme le lieu privilégié où les citoyens font valoir leurs attentes autour de ce qui devient, en bout de ligne, l'acceptabilité sociale d'un projet, et le mot « durabilité » s'applique à ça autant qu'à d'autres volets du développement.

1720 Alors, je le passe un peu quand même comme message important, qu'une grande partie du travail qu'on fait, nous autres, dans l'écoute des citoyens et dans notre analyse vise à éventuellement communiquer au ministre, des constatations et des avis à l'effet que ce qui en est ressorti peut influencer de façon durable, pérenne, l'état des relations entre les gens qui font le projet et ceux qui vivent autour et sont susceptibles d'en avoir les impacts. D'accord?

1725 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

Je comprends très bien. Moi, ce que je vous réponds à ça c'est : j'ose espérer que l'entreprise qui se porterait acquéreur de Royal Nickel, dans ce cas-là, aurait cette obligation légale. Je ne veux juste pas me commettre en deux minutes sur cet aspect-là, il faut que ça soit examiné de façon légale, donc, et je ne suis pas avocat, je ne peux pas faire ça.

1730 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. J'en prends note. Un supplément, Monsieur? Non, ça va?

1735 **M. ALGER ST-JEAN :**

1740 Juste un supplément par rapport à si on parle d'un acquéreur potentiel. Une des valeurs d'une compagnie, ce n'est pas juste ce qu'il y a dans le gisement, c'est aussi son approche vers les communautés et le maintien de bonnes relations avec la communauté, l'intégration de la mine, de l'exploitation dans la communauté. C'est une très grande valeur pour les investisseurs, pour un acquéreur potentiel, donc c'est un acquis. Nous, on a mis beaucoup de travail là-dedans et pour un acquéreur potentiel, c'est quelque chose, c'est un atout pour la compagnie d'avoir un bon système et de le maintenir. Donc, je ne verrais pas de raison pour lesquelles on ne continuerait pas dans la même veine dans le futur.

1745 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, Monsieur St-Jean. Madame Kirouac, votre deuxième question?

1750 **Mme NICOLE KIROUAC :**

Évidemment, on n'est pas au tribunal, on ne peut pas faire de commentaire.

LE PRÉSIDENT :

1755 Bien, c'est-à-dire que vous pourrez quand même, le 10 juin, revenir en donnant votre avis.

Mme NICOLE KIROUAC :

1760 Oui, fort probablement que le Comité de vigilance va faire un mémoire, compte tenu de l'expérience évidemment de plus de sept ans. Beaucoup de choses à dire, alors on ne s'en privera pas. Merci.

1765 Alors, ma deuxième question. Avant de poser ma deuxième question, Monsieur le président, si vous le permettez, au nom du Comité de vigilance, j'aimerais pouvoir déposer, si vous me permettez, dans les jours à venir, je n'aurai peut-être pas le temps demain, mais dans les jours à venir, le décret original qui a autorisé le projet Osisko, les trois décrets qui sont venus modifier le projet, les décrets ministériels. Un, entre autres, qui a changé les décibels, parce que vous en avez beaucoup parlé et je pense que c'est extrêmement éclairant et c'est un dézonage, donc qui a permis effectivement d'augmenter le zonage, qui a augmenté les décibels la nuit et le
1770 jour, mais des citoyens se retrouvent quand même limitrophes et ils n'ont pas été dézonés, eux autres.

1775 Alors, je me permettrais donc, si vous me permettez, de déposer ces documents-là, plus le mémoire de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, qu'ils ont déposé lors du Projet de loi 43, et qui se questionnent et qui s'inquiètent relativement aux impacts des projets miniers près des citoyens qui vivent en bordure. Vous avez posé une question au début de l'après-midi sur s'il y avait eu une réflexion régionale. Alors, vous avez de grandes réflexions régionales là-dedans.

1780 Également, le mémoire de la Ville de Rouyn où le maire de Rouyn, effectivement, s'interroge sur des points très spécifiques.

Évidemment celui du Comité de vigilance également.

1785 Je me permettrai de déposer un avis, suite à une demande d'information que le Comité de vigilance avait faite auprès du MDDEFP, et c'est ce qui m'amène à ma deuxième question. Nous avons reçu en détail tous les avis d'infraction, les avis de non-conformité dont ont fait l'objet les mines en Abitibi-Témiscamingue depuis 2009. À peu près deux cent cinquante (250) avis d'infraction, dont à peu près la moitié pour Osisko seulement.

1790 Alors, en regard – je vais déposer ce document-là dans les jours à venir. Alors, en regard de, justement, ces cent dix-huit (118) avis de non-conformité et qui continuent tout le temps, j'ai posé la question cet après-midi, mais je n'ai pas eu la réponse. On nous a dit : oui, on

1795 peut par injonction, à un moment donné, soit arrêter quelque chose. Alors, je veux savoir pourquoi, malgré tous les mécanismes que, semble-t-il, on a, les avis d'infraction continuent à s'accumuler parce que ces infractions-là, évidemment, ont des impacts au niveau du milieu.

LE PRÉSIDENT :

1800 Très bien, Madame Kirouac, votre question est claire. Je vais demander une réponse quand même brève à cette question-là, parce qu'elle a été posée, vous l'avez posée cette après-midi; que vous ne soyez pas satisfaite de la réponse, c'est votre droit. Vous pourrez élaborer là-dessus même dans votre mémoire. Néanmoins, j'accueille tout de même, pour un supplément d'information, votre question de ce soir.

1805 Madame Grandmont?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

1810 Oui, bien, je vais demander à monsieur Vallière de revenir pour cette question.

LE PRÉSIDENT :

1815 Très bien. Monsieur Vallière? On s'entend, en première partie d'audience et plus généralement au BAPE, ce n'est pas un débat qui s'engage, mais on va chercher des éclaircissements qui nous permettent de mieux comprendre, le mieux possible en tout cas, les situations.

1820 Monsieur Vallière, on vous écoute.

M. GUY VALLIÈRE :

1825 Oui, bonsoir, Monsieur le président. Le rôle du Centre de contrôle est justement de vérifier la conformité des sites miniers. Oui, il y a des avis de non-conformité qui sont émis. Nous, on demande des réponses des exploitants. On a, comment je vous dirais... sur un site comme Osisko, notre travail, on continue à le faire, O.K.? Il n'y a pas juste les avis de non-conformité. Présentement, il y a d'autres processus qui sont en cours, que je ne peux pas m'avancer ici parce qu'il y a des enquêtes. Des enquêtes, ça, des enquêtes, on n'en parle pas. Je veux dire, le processus est en cours d'évolution. Nous, on demande des plans correcteurs. On suit les plans correcteurs, mais même si le promoteur, la compagnie, dépose un plan correcteur, comment je
1830 vous dirais, des fois la situation ne se règle pas automatiquement, mais il y a une évolution dans le temps.

1835 C'est ça qu'on suit présentement. Mais ça ne nous empêche pas qu'on va continuer à émettre des avis de non-conformité, s'il y en a encore qui se répètent.

Pourquoi qu'on ne va pas vers des injonctions présentement? Justement, parce qu'il y a d'autres processus qui sont en cours. En gros, ça ressemble à ça, là.

1840 **LE PRÉSIDENT :**

1845 Mais est-ce que quand même la situation, en termes généraux et sans entrer dans les détails, que décrit madame Kirouac, c'est-à-dire qu'il y a tout de même un nombre considérable d'avis de non-conformité, est-ce que c'est quelque chose qui est exceptionnel, alarmant ou si la nature même ou la taille des entreprises en cause peuvent être un facteur là-dedans? Puis je ne vous demande pas une réponse spéculative. Si vous en avez une réponse, oui, mais sinon...

M. GUY VALLIÈRE :

1850 Je dirais que c'est sûr qu'on n'a pas beaucoup d'entreprises qui ont eu autant d'avis de non-conformité. Ça ne veut pas dire qu'ils n'ont pas répondu puis qu'ils n'ont pas corrigé certains avis de non-conformité aussi. Sur le nombre, il y en a qui ont été corrigés et qui, maintenant, respectent la réglementation. Il faut dire qu'il y en a qui reviennent. Le bruit, il y a beaucoup d'avis de non-conformité qui reviennent sur le bruit. Ça en fait plusieurs parce qu'on en émet mensuellement.

1860 Ça fait que cette situation-là perdure, oui, mais on suit les programmes, on essaie de voir où est-ce qu'ils s'améliorent et vers quoi ça va, mais ce n'est pas parce qu'ils nous ont répondu et qu'ils s'améliorent dans le temps, qu'on arrête d'envoyer des avis de non-conformité parce qu'il y a encore certains dépassements.

LE PRÉSIDENT :

1865 Est-ce à dire, je vais faire un peu de millage sur ce que vous venez de dire, qu'il y a des volets d'impact, comme par exemple le climat sonore, soit qu'ils sont plus difficiles à mettre en œuvre d'une façon satisfaisante ou encore qui donnent lieu à proportionnellement plus de situations problématiques?

1870 **M. GUY VALLIÈRE :**

L'ampleur du site fait que c'est problématique. O.K.? Il y a des solutions qui ont été apportées, il y a des choses qui ont été faites par la compagnie, mais ils n'ont pas encore réglé tout. Mais à l'ampleur du site, c'est difficile de dire : on arrive avec une solution claire et on arrête le bruit.

1875

LE PRÉSIDENT :

Bon, je vous entends bien là-dessus. Madame Kirouac, merci beaucoup.

1880

Mme NICOLE KIROUAC :

Merci.

1885

HENRI JACOB

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant Monsieur Henri Jacob. Monsieur Jacob?

1890

M. HENRI JACOB :

Bonsoir, Monsieur le président! Bonsoir, Madame la commissaire, Mesdames et Messieurs, bonsoir!

1895

Dans un premier temps, je voudrais vous demander la permission, votre permission pour pouvoir déposer un manifeste populaire qui a été signé par plus de trois cents (300) personnes en Abitibi-Témiscamingue, il y a plusieurs années que ça a été publié dans les médias locaux, demandant un débat public sur les mines à ciel ouvert. Pourquoi qu'on veut le déposer? Naturellement, c'est pour indiquer que les gens veulent, ils sont inquiets et veulent avoir des réponses.

1900

LE PRÉSIDENT :

Un manifeste qui a été publié quand?

1905

M. HENRI JACOB :

Ça fait à peu près un an et demi qu'il a été publié. En fait, ça a été publié en pleine page dans les journaux locaux. C'était le dernier essai pour tenter d'obtenir, de la part de nos politiciens, un débat public

1910

1915

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1920 **M. HENRI JACOB :**

Ce qui nous a toujours été refusé.

1925 Advenant un scénario positif pour la compagnie, puis peut-être un peu moins pour l'environnement, que les investisseurs se manifestent et qu'on trouve l'argent pour aller de l'avant avec ce projet-là, j'aimerais savoir si le promoteur, parce qu'on a dit qu'il était bien préoccupé par les gens de la région, on se demandait si l'investisseur pourrait faire un peu comme la mine Raglan a fait dans le Nord-du-Québec : s'engager auprès de la région, auprès des communautés locales, à déposer un montant qui représente – dans le cas de Raglan, c'est quatre point cinq
1930 pour cent (4,5 %) des profits qui sont déposés dans la région et dans deux communautés inuites.

1935 Donc ici, il y a des communautés autochtones, il y a des communautés blanches et, en plus, Raglan dépose à chaque année un million (1 M\$), ce qui fait que dans les dernières années, ils ont déposé plus de quatre-vingt-dix millions (90 M\$). Ce qui permet, quand on parle de développement à plus long terme quand la mine ferme, quand l'industrie s'en va, bien, de permettre à ces municipalités-là d'avoir un petit pactole pour être capables d'aller un petit peu plus loin puis de se développer.

1940 Est-ce que la compagnie, qui est très ouverte au développement local et très collaboratrice, pourrait s'engager à faire, je ne dis pas, peut-être pas de quatre point cinq pour cent (4,5%), mais pourrait s'entendre pour avoir un pourcentage sur les profits de ce qu'elle va faire ici?

LE PRÉSIDENT :

1945 Monsieur Dupont?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

1950 Oui, peut-être mentionner qu'on a vu, lors de la présentation que j'ai effectuée hier, toutes les retombées économiques qui étaient associées au projet : la fiscalité québécoise, on parle de plusieurs milliards de dollars en taxes et on parle d'environ cinq millions de dollars (5 M\$) au niveau des retombées qui vont entrer vers le gouvernement du Québec qui est associé à ce projet-là. Je crois que c'est eux qui vont gérer ces fonds-là et les envoyer aux endroits où c'est pertinent de le faire.
1955

1960 Et on paie des redevances minières sur l'exploitation de cette ressource collective qui est le nickel. Donc, qui est cet aspect collectif là. Peut-être mentionner qu'au niveau de la communauté de Launay en tant que telle, le budget d'opération de Launay, je ne suis pas dans les faits du détail, mais actuellement c'est environ trois cents à trois cent cinquante mille (300-350 000 \$) dollars par année.

1965 Les taxes anticipées, juste au niveau de la fiscalité, au niveau foncier du projet, on parle de un à deux millions de dollars (1-2 M\$) qui seraient des rentrées d'argent supplémentaires au niveau de la communauté.

Nous, on s'est engagé avec les gens à travailler sur l'aspect après mine. J'imagine que les acteurs de Launay vont être des gens qui vont travailler avec nous à cet effet.

1970 Au niveau de notre approche de collaboration communautaire, ce qu'on a toujours voulu faire, c'est travailler sur les impacts du projet. Donc, tous les enjeux qui sont traités avec la communauté visent à diminuer le plus possible les enjeux et les impacts apportés par le projet. C'est notre première motivation au niveau des municipalités. Donc, ce qu'on ne veut pas faire, nous, on ne veut pas faire des arénas, des piscines olympiques, des choses comme ça. C'est vraiment, d'emblée, s'assurer que nos impacts ou les impacts qui sont apportés ou les préoccupations qui sont apportées par le projet soient couverts.

1980 Les ententes dont on a parlé tout à l'heure, les ententes de collaboration, les partenariats couvrent ces aspects-là. Il y a des projets communs actuellement qui sont déjà faits avec les communautés. Donc, en particulier, on a parlé à multiples reprises du fameux comité qui a été créé à Launay avec le ministère des Affaires municipales et des régions, le MRN, pour parler de comment allait se faire, finalement, la relocalisation des résidences. Est-ce qu'il y a une possibilité de développement urbain et ainsi de suite? La ressource qui est attirée à ce comité-là, on a une entente avec la municipalité et c'est nous qui la payons parce qu'on estime qu'on est responsable d'avoir généré une forme de préoccupations, d'enjeux et d'impacts au niveau de projet. C'est ce type d'approche là qu'on a, qui est spécifique aux impacts et aux enjeux.

1985 Donc, c'est l'approche qu'on va maintenir dans le développement du projet.

1990 **LE PRÉSIDENT :**

1995 La question de monsieur Jacob était, ce que j'appellerais sans le qualifier davantage, un fonds monétaire ou financier d'intérêt local ou régional. Ça, ce genre de chose, est-ce que je comprends que ça ne fait pas partie actuellement de vos projets, de vos engagements?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2000 Ça ne fait pas partie de nos engagements actuellement. C'est la première fois qu'on a cette requête-là, c'est jamais quelque chose qui a été mis sur la table par l'ensemble des intervenants avec lesquels on a travaillé au niveau de la consultation depuis maintenant trois ans.

LE PRÉSIDENT :

2005 Très bien. Monsieur Jacob.

M. HENRI JACOB :

2010 O.K. Ça a été dit à plusieurs reprises, du moins, dans les Commissions parlementaires. Cette approche-là avait été appréciée dans les communautés et on pensait que c'était la nouvelle façon de faire.

LE PRÉSIDENT :

2015 Vous pourrez, bien sûr, le faire valoir...

M. HENRI JACOB :

2020 On va le noter dans notre mémoire.

LE PRÉSIDENT :

... si vous faites un mémoire. D'accord.

M. HENRI JACOB :

2025 Ma dernière question, ça va être sur la restauration du quarante-sept kilomètres (47 km), quarante-sept (47), quarante-cinq kilomètres carrés (45 km²). Je reviens là-dessus. Dans la nouvelle mouture, dans la nouvelle loi, on indique que le promoteur devrait fournir un scénario de restauration complète de la fosse, c'est-à-dire le remplissage de la fosse. Il devrait fournir un scénario. Ça ne veut pas dire que c'est celui-là qui va être accepté, mais il devrait.

2030 On voudrait savoir, pour la fosse particulièrement, est-ce qu'il va y avoir ce scénario-là dans le rapport de la...? Et en même temps, en deuxième partie, pour la restauration, pas pour la restauration, mais pour la compensation des terres agricoles, parce qu'on parle d'une partie, ici, des terres agricoles qui sont impactées, et comme le promoteur dit, il doit compenser pour les marais, doit compenser pour les forêts, les terres agricoles, qu'est-ce qui arrive? Notre banque de

2040 terres agricoles au Québec est très limitée, et là, on va impacter sur les terres agricoles. Est-ce qu'il va y avoir d'autres terres agricoles qui vont être développées en compensation, en deuxième partie?

LE PRÉSIDENT :

2045 Bon. On va prendre les deux volets de votre question, comme on parle de compensation, peut-être, qui chapeaute tout ça. Dans un premier temps, vous avez fait allusion au scénario de remplissage de la fosse. Pouvez-vous revenir sur cet aspect-là, Monsieur Dupont.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2050 L'analyse remblaiement de la fosse a été intégrée dans le plan de restauration qui a été déposé vendredi dernier, qui est disponible ici, je crois.

LE PRÉSIDENT :

2055 D'accord. Donc il fait partie de la documentation récente?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2060 Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2065 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

2070 Et ça avait été déjà intégré à l'étude d'impact initialement. Ça avait été revisité lorsqu'on a, parce qu'on a, entretemps dans le processus d'évaluation environnementale, on a basé l'étude d'impact sur la préfaisabilité, la faisabilité a été effectuée et on a revisité les différents scénarios à cet effet dans une série de réponses aux questions, et ça apparaît dans le plan de restauration.

LE PRÉSIDENT :

2075 D'accord. Vous vouliez une précision là-dessus?

M. HENRI JACOB :

2080

Bien, en fait, ce que je parlais, est-ce que c'est ça, le scénario remplissage total de la fosse qu'il parle, que le promoteur parle?

LE PRÉSIDENT :

2085

C'est ça que veut monsieur...

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2090

Ce scénario-là a été intégré au plan de restauration.

M. HENRI JACOB :

2095

Est-ce qu'il est faisable? Est-ce qu'il est réalisable?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Non.

2100

M. HENRI JACOB :

Pourquoi?

LE PRÉSIDENT :

2105

Là, je ne voudrais pas qu'on rentre dans un débat. Alors, c'est votre question, voulez-vous revenir donc sur le fait que vous l'avez écarté pour le moment. Pouvez-vous rappeler pourquoi.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2110

Parce que l'analyse nous amène à des coûts substantiels, donc on parle d'un à un point cinq milliard (1-1,5 G\$) qui sont le profit espéré du projet. Donc, il n'y a pas de projet si on va de l'avant avec un remblaiement de la fosse, tout simplement. Et de toute façon, au niveau technique, si on voulait, donc si on remettait l'ensemble de la roche stérile, des dépôts meubles dans la fosse, on ne réussirait pas à combler l'entièreté de la fosse. Il faudrait remobiliser les résidus miniers, dont une grande partie, il va déjà y avoir une restauration qui va avoir été faite, donc il faudrait remobiliser ce matériel-là pour combler entièrement la fosse. Donc, techniquement, il y a vraiment un enjeu spécifique pour le faire.

2115

2120 Ceci étant dit, un remblaiement de fosse, aussi on a parlé beaucoup de gaz à effet de serre
ici, là, on parle, je pense, d'une quinzaine d'années d'opérations minières prolongées avec des
camions, une nouvelle flotte de véhicules et ainsi de suite qui devrait travailler à cet effet. Il y a
aussi des enjeux environnementaux à aller vers un remblaiement de la fosse, là. Ce n'est pas
seulement un gain au niveau du territoire.

2125 **LE PRÉSIDENT :**

2130 Je vais me tourner vers le ministère de l'Environnement. Bon, dans l'évolution des
solutions des pratiques relatives aux mines, on a quand même évolué depuis un certain nombre
de décennies, est-ce que la perspective de reconstituer le plus possible le lieu tel qu'il était avant
l'exploitation des gisements par, dans un cas comme celui-ci, le remplissage des fosses, fait
partie des tendances ou c'est quelque chose qui demeure une hypothèse parmi d'autres pour
restaurer ou mettre fin à une exploitation minière.

2135 **Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Je vous dirais, Monsieur le président, que ça demeure des hypothèses, vraiment. Tout
simplement.

2140 **LE PRÉSIDENT :**

Au sens où, par exemple, ça peut être le remplissage de la fosse, mais aussi d'autres
méthodes qui pourraient conduire à ce que monsieur Lacroix a décrit plus tôt, cet après-midi,
comme – je pense que c'est vous – comme un certificat de libération ou quelque chose comme
ça?

2145 **M. ROBERT LACROIX :**

2150 Bien, en fait, l'obtention du certificat de libération ne serait pas obligatoirement reliée au
remblaiement de la fosse, si ça ne devenait pas, je vous dirais, une obligation formellement
légale. O.K.?

LE PRÉSIDENT :

Je ne suis pas sûr de comprendre votre réponse, je m'excuse.

2155 **M. ROBERT LACROIX :**

Non? Bon. Bien, en fait, bon, présentement, l'option de remblayage n'est pas rentable.
O.K.? Mettons d'un point de vue technique, ça peut se faire, mais d'un point de vue rentabilité, on

2160 mange le profit, on l'a compris. Bon, ça, c'est une chose. Donc, les gouvernements ou les
différentes parties qui souscriraient n'ont jamais été dans cette avenue pour cette raison-là. Bon.
Il y a des études qui démontrent que tout dépendant le type de minerais que tu as et le type de
problèmes environnementaux qu'ils peuvent générer, ce n'est pas toujours non plus la solution
idéale, par exemple, de remettre du matériel qui drainerait l'acide dans une fosse où ton eau
2165 remonte, puis finalement, bien, tu peux impacter avec de l'eau acide, ta nappe phréatique.

Donc, il y a beaucoup de considérations, en dehors de ça, qui n'est pas juste de remplir le
trou pour ne pas avoir de trou, O.K.? Et c'est ça. Là, je m'en vais, donc comme ce n'est pas une
considération bêtement légale, ça ne fait pas partie, mettons, des choses qu'on évalue pour
2170 émettre ou pas le certificat de libération. C'est peut-être plus clair comme ça?

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est très clair. Mais, en même temps, est-ce que j'ai raison de dire qu'on a fait du
2175 chemin dans la bonne direction depuis l'époque où, à la fin de la vie utile d'une mine, elle était
carrément abandonnée sur place, alors qu'aujourd'hui on a des exigences de plus en plus
grandes pour une restauration sous une forme ou une autre?

M. ROBERT LACROIX :

2180 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2185 D'accord.

M. ROBERT LACROIX :

Depuis, mettons, 1995, la *Loi sur les mines* a grandement été modifiée pour inclure les
2190 plans de restauration, l'obligation de restaurer et de verser des sommes. Comme je disais cet
après-midi, depuis 2013, en plus, le versement est passé de soixante-dix pour cent (70 %) des
coûts des aires d'accumulation à cent pour cent (100 %) de l'entité de la mine et, en plus, la
période pour verser ladite garantie est passée d'un maximum de quinze (15) ans, que Royal
Nickel aurait pu avoir sous l'ancien régime, à seulement trois versements en deux ans, ce qui est
2195 nettement plus sécurisant pour la province de Québec.

LE PRÉSIDENT :

2200 D'accord, merci. Monsieur Jacob?

M. HENRI JACOB :

Il reste la partie des terres agricoles.

2205 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bien sûr. Merci de me le rappeler. Compensation pour le fait qu'il y aura, en fait, un dézonage agricole qui a été autorisé par la CPTAQ, des terrains. Donc, est-ce qu'il y a une compensation qui est prévue pour les terrains à vocation agricole?

2210 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

2215 Il y a des engagements qui ont été pris par le promoteur à cet effet. Il y a juste, le spécifier, qu'il y a eu une concertation assez large puis un consensus assez large qui a été fait dans la MRC avec les gens de Launay aussi, à savoir la demande initiale de dézonage, là, d'exclusion de la zone agricole était plus extensive que ce qui a été proposé, et ce qu'on a demandé, c'est que soient exclues, de cette demande-là, les zones où il y a un potentiel agricole. Parce que la zone agricole est à peu près de cette grosseur-là, sur le site, mais les endroits où il y a eu de l'activité agricole dynamique, il n'y en a pas depuis plusieurs années, si on regarde les parties un peu plus blanches que vous voyez sur la carte, dans ce secteur-ci, dans ce secteur-là. Et dans la consultation de la concertation qui a été faite par rapport à cette demande-là, les gens nous ont demandé : pouvez-vous exclure ces portions de la demande et les garder en agriculture dynamique?

2225 Donc, on a cet engagement-là dans l'étude d'impact. L'orientation s'appelle AGR1 : conserver la vocation des terres agroforestières acquises par Royal Nickel qui ne seront pas touchées par des infrastructures minières projetées.

2230 Pour le reste des terres agricoles qui ont été exclues, il n'y avait à peu près pas de potentiel agricole, il y avait aucune agriculture dynamique qui se faisait sur ces terres-là, donc je ne sais pas si ça justifierait une compensation à cet effet-là, Monsieur le président, et ce n'est pas quelque chose qui a été exigé, soit de la part de la Commission de protection des terres agricoles ou des gens de l'UPA, exemple, ou des acteurs impliqués ou actifs au niveau du dossier agricole en Abitibi.

2235 **LE PRÉSIDENT :**

2240 Quelle forme, pour éclairer notre lanterne, quelle forme pourrait prendre l'agriculture dynamique dont vous parlez?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2245 On parle de zones agroforestières. Ça pourrait être des plantations d'arbres, ça pourrait être des plantations de plantes pour de la biomasse forestière, ça pourrait être du fourrage. Ce qui se faisait à l'époque à ces endroits-là, c'était du fourrage.

2250 Il y a des discussions qui ont lieu avec l'UPA de façon très embryonnaire, à savoir, est-ce qu'on ne pourrait pas faire des études pour voir est-ce qu'on pourrait – parce qu'eux, ils ont un enjeu au niveau des sols acides en région, donc qui mettent des amendements basiques et on sait que le résidu minier de Dumont est basique, est-ce que sachant que c'est un résidu qui est relativement bénin, on pourrait-tu utiliser ce résidu-là? Donc, c'est des discussions qui sont en cours. Ces essais-là pourraient être faits sur ces portions de terre là. Mais, évidemment, il y a un paquet de règlements, permis et ainsi de suite, qu'on devrait obtenir, mais c'est le genre d'activité
2255 qui pourrait être faite sur ces terres-là, oui.

LE PRÉSIDENT :

2260 D'accord, merci. Merci, Monsieur Jacob.

LE PRÉSIDENT :

2265 Écoutez, nous allons prendre une courte pause de cinq minutes, juste pour donner quelques dernières minutes aux gens qui veulent s'inscrire, il y en a déjà quand même qu'on va recevoir après la pause, et il se pourrait aussi que la commission profite de la présence du promoteur et des personnes-ressources pour compléter son information par quelques questions. Donc, de retour dans cinq minutes.

2270
2275
2280
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
UGO LAPOINTE**

2285

LE PRÉSIDENT :

2290

En passant, je vous remercie de votre fidélité et de votre comportement absolument impeccable. En règle générale, les gens de toute façon sont respectueux, mais c'est toujours avec grand plaisir que je le souligne.

2295

J'appelle maintenant devant nous monsieur Ugo Lapointe pour ce qui serait, vraisemblablement, vos deux dernières questions, Monsieur Lapointe.

M. UGO LAPOINTE :

2300

Donc, 2-1 Canadiens, deux dernières questions. Compte tenu que les poussières – donc, la première question concerne les poussières, la deuxième, j'espère que je vais m'y rendre, c'est sur l'eau.

2305

2310

Compte tenu que les poussières fines posent des risques pour la santé, compte tenu que le BAPE de la mine à ciel ouvert Arnaud, il n'y a pas si longtemps, a conclu qu'il y aurait des dépassements de normes de poussière, pour des résidents qui sont à peu près à huit cents-neuf cents (800-900 m) mètres des installations de la mine de ce côté-là, et compte tenu que la mine à ciel ouvert Arnaud est à peu près deux fois plus petite ou une fois et demie plus petite que cette fosse-ci, et compte tenu que la flotte de camions est plus beaucoup plus réduite pour le projet mine Arnaud et que le site, dans l'ensemble, est plus réduit, qu'est-ce qui est prévu pour les citoyens qui sont situés le long de la route 111, des deux côtés de la route, si jamais il y a un dépassement de normes et que ça devient invivable avec le bruit et la poussière ou d'autres nuisances qu'on constate sur d'autres projets, est-ce que ces gens-là vont pouvoir être relocalisés à leur souhait selon les options d'achat qui ont été négociées, comme c'est le cas notamment, notamment, pour les citoyens de Sept-Îles, peu importe sur quel bord de la route ils se situent, de la route 138 à Sept-Îles?

2315

LE PRÉSIDENT :

2320

D'accord. Disons qu'on va s'en tenir au projet ici, là, vous pouvez faire allusion à d'autres, si vous voulez y revenir dans votre mémoire, c'est possible, mais on va parler du cas ici, donc du projet Dumont et de l'impact potentiel donc sur les citoyens qui sont les résidents les plus proches. Alors, à la limite, est-ce qu'il est envisageable qu'ils puissent se relocaliser?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2325

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2330

Mais encore? Aux frais de votre entreprise?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2335

Ça s'en venait tranquillement. En fait, je vais vous ramener encore au mécanisme de gestion des plaintes. Dans ce mécanisme-là, la mesure ultime, donc si l'ensemble des solutions envisagées donc des altérations au niveau du site minier, des altérations au niveau de, je ne sais pas, au niveau de la résidence, le promoteur... les formes de dédommagement ou de compensation qui pourraient être intéressantes pour la personne, la mesure ultime, ça serait potentiellement un rachat de la résidence ou une forme de relocalisation. Donc, c'est ce qui est considéré, mais on ne souhaite pas aller jusque-là. Il y a des enjeux qui outrepassent les enjeux des résidents au niveau de la municipalité : une perte, perte de citoyens, et ainsi de suite, tout ça, ce n'est pas la mesure qu'on va d'emblée mettre de l'avant.

2340

LE PRÉSIDENT :

2345

D'accord. Madame Drapeau?

LA COMMISSAIRE :

2350

Je m'adresse au ministère de l'Environnement. Je pense qu'il y a eu, dans le projet trois modélisations de dispersion atmosphérique. Est-ce que la dernière est considérée recevable? Est-ce qu'elle rencontre toutes les exigences?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

2355

Oui, Madame Drapeau.

LA COMMISSAIRE :

2360

Elle rencontre toutes les exigences?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

Bien, les exigences, ça dépend, mais les exigences pour la recevabilité, oui.

2365 **LA COMMISSAIRE :**

2370 Pour la recevabilité, très bien. Dans le cadre de cette modélisation-là, donc on utilisait entre autres des données de vent, on utilise une donnée de vent, et une des préoccupations qui a été soulevée lors des consultations, c'est que la donnée provenait d'une source qui était située comme à soixante-cinq kilomètres (65 km), je pense, je ne sais pas exactement d'où, en fait, est-ce que ça, ça a été révisé? Est-ce que les données de la dernière modélisation utilisaient une autre source que celle située à soixante-cinq kilomètres (65 km)?

2375 **Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Je vais demander à monsieur Boulet de venir répondre à cette question-là.

LA COMMISSAIRE :

2380 Merci.

M. GILLES BOULET :

2385 Rebonsoir! Les données météo qui ont été utilisées depuis le début, dans la première version de l'étude de dispersion jusqu'à la toute dernière, ce sont les données météo de l'aéroport de Rouyn-Noranda qui est situé à environ soixante kilomètres (60 km) du site. Les données de la période 2007 à 2011 ont été utilisées, en modélisation, on prend toujours cinq années de données, et compte tenu de la topographie de la région, on estime que les données météo de Rouyn sont représentatives du site de l'étude, d'une part. D'autre part, le fait de
2390 travailler avec cinq années de données météo, le but visé par ça, c'est de couvrir toute la gamme des conditions météo possibles pour la région. Donc, c'est ce que permet l'utilisation cinq années. Donc, ça ne pose pas de problèmes comme tels, l'utilisation de ces données-là.

2395 **LA COMMISSAIRE :**

2400 Est-ce que, j'ai ici comme information, donc je me base sur le PR5.2.1, que pour réaliser la modélisation de la dispersion, les années d'exploitation 8 et 10 ont été considérées. Ces années connaîtraient, bon, des tonnages d'extraction de cent trente-sept point six millions de tonnes (137,6 Mt) par année et de cent quarante-six (146), est-ce que les volumes extraits peuvent fluctuer d'une journée à l'autre? Je poserai la question au promoteur puis je reviendrai après ça au ministère, mais quel serait le volume maximal qui pourrait être extrait pendant une journée et comment se rapportent les volumes sur une base journalière en fonction de normes qui pourraient être inscrites, des limites quotidiennes de production qui pourraient être émises? Vous ne me suivez pas, hein?

2405

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Un petit peu. Mais peut-être faire venir madame Nathalie Gauthier, ingénieure minier sénior chez nous, qui a plus de connaissance à ce niveau.

2410

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Madame Gauthier. Alors, on vous écoute.

2415

Mme NATHALIE GAUTHIER :

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Madame la commissaire. D'une année à l'autre, oui, effectivement, notre production peut varier d'une année à l'autre. Cependant, à l'intérieur d'une même année, journalièrement, ça risque de se ressembler beaucoup. Ça va fluctuer, mais pas d'une journée à l'autre de façon drastique. Ça va être plus une tendance en prévision de ce qu'on doit extraire pour atteindre nos objectifs. Alors, le maximum qui peut être extrait dans une journée peut s'approcher du quatre cent mille tonnes (400 000 t) par jour, incluant tous les matériaux qui vont être dégagés.

2420

2425

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi? Ça, c'est vraiment un maximum élevé?

2430

Mme NATHALIE GAUTHIER :

Oui, c'est vraiment notre maximum, maximum de production qu'on a prévu atteindre durant la vie de la mine.

2435

LA COMMISSAIRE :

O.K. Et à ce maximum-là, on respectait, lors de la modélisation, j'ai compris que ça respectait?

2440

Mme NATHALIE GAUTHIER :

Oui. Bien, le maximum considéré dans les faits, la raison pour laquelle on a utilisé l'année 8, c'est parce qu'il y avait un maximum de matériel qui provenait du sud de la fosse, d'où l'intérêt entre autres pour les poussières et le bruit pour les résidences, pour les récepteurs sensibles du coin, et puis, à l'année 10, c'est des quantités maximums qui sont prévues dans la durée de vie de la mine.

2445

LA COMMISSAIRE :

2450 O.K. Du côté du ministère, est-ce qu'on aurait tendance à établir des tonnages maximums quotidiens au niveau de la production, en sachant par exemple qu'à ce tonnage-là, on sait qu'on respecte les paramètres? Est-ce qu'on fixe des tonnages maximums.

M. GILLES BOULET :

2455 En fait, la procédure de modélisation, on recommande pour simuler les... si on prend par exemple les particules fines, la simulation de la dispersion des particules fines, les particules fines sont normées sur vingt-quatre (24) heures. Donc, pour modéliser la dispersion de ce contaminant-là, le modélisateur doit prendre le taux d'émissions quotidiennes maximum de ce contaminant. Alors que si on travaillait avec un contaminant qui est normé sur une année, qui a
2460 une norme annuelle, il pourrait utiliser un taux annuel moyen d'émissions. Donc, la recommandation c'est de simuler le pire cas, finalement.

2465 On recherche à, comment dire, étant donné que la norme est sur vingt-quatre (24) heures, on recherche la concentration maximale sur vingt-quatre (24) heures. Si cette concentration maximale sur vingt-quatre (24) heures respecte la norme, ça veut dire que toutes les autres qui sont inférieures vont respecter la norme.

LA COMMISSAIRE :

2470 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2475 Ça fait le tour, Madame Drapeau, à ce stade-ci?

LA COMMISSAIRE :

Pour moi, oui.

2480 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Monsieur Lapointe, oui?

M. UGO LAPOINTE :

2485 Juste pour fins de précision, je veux être certain qu'on a bien compris, est-ce que la modélisation tient compte de ce pire scénario-là, c'est-à-dire du quatre cent mille tonnes

2490 (400 000 t) par jour? Ce n'était pas clair dans les réponses. Et est-ce que ça serait possible, pour le promoteur, de déposer les émissions de poussières fines de PM_{2.5} et PM₁₀ pour ce pire scénario-là sur une base journalière, à quoi ça ressemblerait au niveau de la concentration, mais également au niveau des kilogrammes ou du tonnage de poussières émises dans ce pire scénario-là?

LE PRÉSIDENT :

2495 Très bien. Monsieur Dupont?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2500 Je ne suis pas sûr de comprendre la préoccupation de l'enjeu derrière ça.

LE PRÉSIDENT :

2505 Bien, le premier volet de sa demande de précision était de savoir si la modélisation prenait en compte ce maximum par jour.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2510 Ça, ces substances-là sont modélisées, les PM_{2.5} et PM₁₀, je ne sais pas si elles sont modélisées de façon journalière, je ne sais pas si la norme, c'est une norme vingt-quatre (24) heures dans ce cas-ci ou si c'est une norme annuelle, là. Je pourrais faire venir l'expert de Génivar.

LE PRÉSIDENT :

2515 Oui. En même temps, on peut peut-être demander si, du côté du ministère, il y a une information là-dessus sur ce qui est normé.

Mme LAURENCE GRANDMONT :

2520 Oui, Monsieur Boulet peut venir en parler.

LE PRÉSIDENT :

2525 Oui. D'accord.

M. GILLES BOULET :

2530

Donc, si on parle des particules fines, les PM_{2.5}.

LE PRÉSIDENT :

2535

Oui.

M. GILLES BOULET :

2540

Oui, la norme est sur vingt-quatre (24) heures.

LE PRÉSIDENT :

2545

Donc, il y a un maximum à ne pas dépasser à l'intérieur d'une période de vingt-quatre (24) heures.

M. GILLES BOULET :

2550

C'est ça, sur la moyenne quotidienne, la moyenne sur vingt-quatre (24) heures. Trente microgrammes mètres cubes (30µg/m³). C'est la norme.

LE PRÉSIDENT :

2555

Et vous aviez deux mesures de poussières ou?

M. UGO LAPOINTE :

2560

La question est : est-ce que la modélisation considère le quatre cent mille tonnes (400 000 t) par jour, qui est le maximum dont monsieur parlait et dont l'expert disait que ça doit être considéré le pire scénario? Donc, est-ce que ça considère le quatre cent mille tonnes (400 000 t) et est-ce qu'on peut avoir les données des poussières fines PM_{2.5} et PM₁₀ au niveau de la concentration des...

LE PRÉSIDENT :

2565

Dans le cas du pire scénario.

M. UGO LAPOINTE :

Oui, c'est ça. Exactement.

2570 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Bonjour, Monsieur.

2575 **M. PASCAL RHÉAUME :**

Oui, bonjour. Pascal Rhéaume, WSP. Premièrement, je tiens à préciser que les particules 10, la granulométrie 10 n'est pas une norme d'un règlement de l'assainissement de l'atmosphère. Donc, cette particule-là n'est pas modélisée. C'est une norme qui existait dans l'ancien règlement, le RQA, le règlement de la qualité de l'air qui a été supplanté il y a quelques années par le règlement actuel.

2580 Dans ce règlement-là, comme monsieur Boulet le disait, il y a les particules 2.5 qui sont réglementées sur une norme vingt-quatre (24) heures et les particules totales qui considèrent toutes les particules, qui sont aussi sur une norme vingt-quatre (24) heures. Donc, pour émettre ce type de... il faut recalculer certains taux d'émissions puisque les ratios, en particules fines particules 10 et particules totales, à la base, les calculs sont différents, bien sûr. Et comme ce n'est pas une exigence, ça n'a pas été produit et déposé dans la documentation.

2585 **LE PRÉSIDENT :**

2590 O.K. Là, je veux vérifier si vous répondez à la question, à savoir si la modélisation a pris en compte la pire situation ou le maximum qui était quatre cent mille tonnes (400 000 t) par jour.

2595 **M. PASCAL RHÉAUME :**

Monsieur le président, pour ce qui est du quatre cent mille tonnes (400 000 t), je vais vérifier. Nous, on base nos calculs de tonnages annuels qu'on répertorie sur une journée, compte tenu que le plan minier avec lequel on travaille est basé sur des tonnages annuels. Pour ce qui est des opérations détaillées, je peux vous dire que dans le cadre de ce dossier-là, on a beaucoup de détails en ce qui a trait au routage à l'intérieur de la fosse. Donc, il y a beaucoup de détails qui nous ont été fournis dans le plan minier pour pouvoir avoir les sorties exactes et les destinations exactes de chaque tonne qui va être déplacée durant l'année. Nous, on a basé nos hypothèses là-dessus.

2600 Maintenant, pour ce qui est de la norme vingt-quatre (24) heures, comme monsieur Boulet disait pour ce qui est du pire cas, toutes les sources d'émissions qui peuvent être actives dans une journée normale d'opération, même celles qui ne sont pas actives tout le long de l'année, on les met actives pour pouvoir justement simuler cette journée pire cas. Par contre, on va revenir avec la précision concernant le quatre cent mille tonnes (400 000 t) qui a été avancé par madame Gauthier à cet effet.

LE PRÉSIDENT :

On s'entend que c'est un maximum, mais ça permet peut-être de donner une allure un peu concrète à ce que ça peut signifier, cette pire situation. O.K., c'est un maximum.

2615

M. PASCAL RHÉAUME :

O.K., donc est-ce qu'on pourrait avoir une précision quant à la demande exacte de monsieur par rapport à ces calculs-là?

2620

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas saisi ce que vous disiez. Monsieur St-Jean, oui?

2625

M. ALGER ST-JEAN :

Le quatre cent mille tonnes (400 000 t), Madame Gauthier, le quatre cent mille tonnes (400 000 t), est-ce que vous réferez aux sautages ou le matériel déplacé?

2630

Mme NATHALIE GAUTHIER :

Tout matériel confondu. C'était environ quatre cent mille tonnes (400 000 t), j'ai arrondi.

2635

LE PRÉSIDENT :

Juste répéter ce que madame Gauthier vient de dire pour les besoins de la sténo, donc on parle d'environ quatre cent mille tonnes (400 000 t), tous matériaux confondus.

2640

M. PASCAL RHÉAUME :

Confondus, c'est ça. Et moi, ce que je vous ai répété, c'est compte tenu que nous, on a parti des tonnages annuels qui sont divisés à travers toutes les routes que je vous ai mentionnées, je vais vérifier, à savoir, est-ce que le quatre cent mille tonnes (400 000 t) avancé par madame Gauthier correspond exactement au maximum? Est-ce que ce tonnage-là a bien été étudié dans les scénarios 8 et 10 qui sont considérés comme pires cas pour la modélisation de la durée de vie du projet?

2645

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2650

M. PASCAL RHÉAUME :

C'est une vérification qu'on va...

2655

LE PRÉSIDENT :

Une illustration au moins au niveau des particules 2.5, si je comprends bien.

2660

M. PASCAL RHÉAUME :

Par rapport aux particules fines, c'est déjà des calculs qu'on a dans les documentations.

LE PRÉSIDENT :

2665

Mais est-ce qu'il y a un lien entre ces particules fines là et le pire scénario possible et les quatre cent mille tonnes (400 000 t)?

M. PASCAL RHÉAUME :

2670

Le scénario qui est basé sur vingt-quatre (24) heures, c'est pour toutes particules confondues. Donc, le résultat est aussi bon pour les particules totales que pour les particules fines. Donc, le scénario modélisé, dans le fond, la différence qui se passe entre la modélisation d'une particule totale et une particule fine, c'est au niveau de l'émission. Il y a certaines sources d'émissions qui vont avoir des particules fines plus importantes que d'autres sources d'émissions, et ça, c'est déjà considéré dans tous les taux d'émissions à la source qu'on modélise.

2675

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2680

M. PASCAL RHÉAUME :

Donc, les résultats combinent les deux éléments, les deux granulométries de particules.

2685

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça répondrait à votre question, Monsieur Lapointe, d'avoir cette information-là?

2690

M. UGO LAPOINTE :

2695 Je ne suis pas certain d'avoir bien saisi, je vais essayer de résumer ce que j'ai compris.
Donc, il va y avoir dépôts à la Commission de l'information concernant l'émission de particules
2700 fines 2.5, PM_{2.5}, pour le pire scénario quotidien à quatre cent mille tonnes (400 000 t) ou autour
de trois cent cinquante mille tonnes (350 000 t), peu importe, dans ces eaux-là. Ça, l'information
va être déposée au niveau des émissions de PM_{2.5}.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est ça qui va être déposé? Ou ces particules, mais pas nécessairement 2.5?

M. PASCAL RHÉAUME :

2705 Les résultats de la pire journée sont déjà déposés, ils font déjà partie...

M. UGO LAPOINTE :

2710 Mais les quatre cent mille tonnes (400 000 t)?

M. PASCAL RHÉAUME :

2715 Non, bien, par rapport aux quatre cent mille tonnes (400 000 t), on va vérifier si le calcul
d'une journée exacte... comme je vous dis, nous, on prend en considération les tonnes annuelles,
on le divise par trois cent soixante-cinq (365) et, en plus, pour simuler le scénario pire cas, on met
en place toutes les autres opérations qui peuvent générer de la poussière, même si elles ne sont
pas simultanément en opération, pour faire le pire cas. Maintenant, pour avoir le détail jour par
2720 jour, ce niveau de détail là n'est pas...

LE PRÉSIDENT :

2725 C'est-à-dire que je vous demande de donner une information qui soit cohérente entre les
propos que madame Gauthier a tenus et ceux que vous tenez. D'accord?

M. PASCAL RHÉAUME :

2730 C'est parfait. C'est parfait, mais moi, je vais vérifier pour savoir si le tonnage annuel...

LE PRÉSIDENT :

2735

Prenez le temps qu'il faut pour vérifier, mais...

M. PASCAL RHÉAUME :

2740

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2745

Et s'il y a des corrections à faire apportez-les, mais on pense qu'il peut y avoir une réponse cohérente en prenant en compte les deux choses.

M. PASCAL RHÉAUME :

2750

Oui, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci.

2755

M. UGO LAPOINTE :

2760

Juste une petite précision rapide. La Santé publique s'intéresse présentement aux émissions de particules fines PM₁₀ pour le cas de Malartic. Je pense qu'il y a un suivi qui est fait là-dessus parce que dans la littérature, c'est connu que ça peut avoir un effet sur la santé également. Donc, c'est la précision que je voulais vous apporter.

LE PRÉSIDENT :

2765

Alors, peut-être qu'on peut savoir, du côté de la Santé, qu'est-ce qui en est là-dessus ou où est-ce qu'on se situe par rapport aux particules fines PM₁₀.

M. STÉPHANE BESSETTE :

2770

Bon, par rapport au PM₁₀ à Malartic, c'est un contexte qui est particulier. Au fond, on a demandé la mesure des PM₁₀ à la compagnie parce qu'il y avait des dépassements au niveau des poussières totales. Puis dans les poussières totales, on retrouve des PM₁₀, mais au niveau d'Osisko, pour les PM_{2.5}, pour le moment, dans les données qu'on a analysées, il n'y a pas de problème. C'est-à-dire qu'on a une moyenne qui tourne autour de douze microgrammes par mètre cube (12 µg/m³) puis la norme est à trente (30). On parle de normes journalières.

2775 Et puis c'est ça. Pourquoi qu'on a demandé les PM₁₀, c'est parce qu'il y a beaucoup de
dépassements pour les poussières totales puis on ne connaît pas le pourcentage ou le ratio de
particules PM₁₀ dans les poussières totales. Donc, on sait qu'il n'y a pas de problème pour les
2780 poussières fines, mais on se questionne s'il pourrait y avoir un problème ou un dépassement de
normes. Là, on ne parle pas de normes provinciales, ici, il y a une norme aux États-Unis pour les
PM₁₀, c'est bien connu, on se questionne s'il n'y aurait pas un dépassement potentiel de cette
norme-là aux États-Unis pour les PM₁₀. Donc, c'est dans ce contexte-là qu'on a demandé les
PM₁₀.

2785 Pour le projet Dumont, si jamais – pour le moment, je vous dirais que ce n'est pas quelque
chose que nous, de notre côté, on va demander, pour la simple et bonne raison que si jamais les
poussières totales, il n'y avait pas de dépassement et qu'il n'y en avait pas plus non plus pour les
poussières, les PM_{2,5}, ça ne vaudrait pas la peine d'avoir un suivi pour ce paramètre-là. Un suivi
pour ce paramètre-là est légitime dans le cas où on a un dépassement pour les poussières
2790 totales qui se répète, comme on vit, comme on a vécu là à Osisko dans les dernières années.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

2795 **M. UGO LAPOINTE :**

Pour fins de précision, il y a des capteurs qui vont être installés à plusieurs endroits pour
mesurer durant l'exploitation, des capteurs d'air?

2800 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dupont, oui.

2805 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

Oui. En fait, j'allais y venir. On parle, depuis la question de monsieur Lapointe, de
modélisation. Il faut se rappeler que la modélisation c'est un outil. C'est un outil qui nous permet
de regarder, est-ce qu'il y a des enjeux avec le projet, si on voit des enjeux ou qu'est-ce qui
génère des enjeux. Si on met des mesures d'atténuation, est-ce que ces mesures d'atténuation
2810 sont efficaces? Maintenant, dans la réalité, c'est des suivis en continu sur le projet qui vont nous
permettre de constater si la modélisation est effective et adéquate et, en fait, qui vont nous
assurer de ne pas avoir de dépassement.

2815 Donc on se rappelle, hier, on a fait cette intervention-là, mais si entre, exemple, il y a trois
stations qui vont être permanentes autour du projet, donc une entre le projet puis Launay, une

entre le projet et Villemontel et une entre le projet et le sud qui va être mobile en fonction de la localisation des interventions minières et si jamais on se rendait compte, au niveau de la station vers Launay, qu'il y avait une augmentation de tendance vers l'augmentation de poussières de certains paramètres, il y a une altération qui se ferait au niveau du parc à résidus. Donc, on enlève les travaux complètement au nord et on diminue de cinquante pour cent (50 %) les travaux sur le parc.

Si, dans le cas de Villemontel, c'est dans ce secteur-là qu'on aurait une problématique, ce qu'on ferait à ce moment-là, c'est qu'on diminuerait de soixante-cinq à soixante-dix pour cent (65-70 %) – tout dépendamment du scénario, l'année 8 ou l'année 10 – le routage du stérile dans la fosse. Donc, c'est les deux mesures principales qui nous permettraient, en fonction des résultats des modélisations, d'atteindre et de respecter l'ensemble des normes autour du projet.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je vous remercie, Monsieur. Monsieur Lapointe, je vais vous amener à votre deuxième question sur l'eau. Il y a des choses que vous pourrez faire valoir, le cas échéant, dans un mémoire. D'accord?

M. UGO LAPOINTE :

Je me demande si je devrais continuer sur la poussière ou aller sur l'eau. Bon.

LE PRÉSIDENT :

Bien, si c'est une demande de précision très pointue, mais je ne veux pas qu'on se lance dans un argumentaire.

M. UGO LAPOINTE :

Je vais être très très pointu, à la limite, je n'ai pas besoin de réponse tout de suite. Je vous soumetts la question et vous pouvez aller chercher la réponse. C'est au niveau, on a entendu qu'une des mesures de mitigation, c'est de changer le routage, peut-être de le diminuer; dans quelle mesure ça s'applique dans un plan minier qui est axé sur la production? Et, d'autre part, Environnement Canada, dans le cas de Mine Arnaud, critiquait les taux de rabattement qui étaient à quatre-vingts pour cent (80 %) – permettez-moi – et dans ce cas-ci, le taux de rabattement quel est-il?

LE PRÉSIDENT :

De l'eau?

M. UGO LAPOINTE :

2860 Oui, mais quel est-il le taux de rabattement prévu par la compagnie, dans ce cas-ci, pour réduire les poussières?

LE PRÉSIDENT :

2865 D'accord. Écoutez, là, vous êtes rendu vraiment dans une autre question. Alors, à votre choix, on la considère comme deuxième question ou on aborde le thème de l'eau?

M. UGO LAPOINTE :

2870 J'irais avec l'eau

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2875 **M. UGO LAPOINTE :**

C'est deux questions...

LE PRÉSIDENT :

2880 Je reviendrai tout à l'heure en fin de session. S'il y a des gens quand même dans l'auditoire qui veulent poser des questions additionnelles, on peut, dans un délai relativement bref suivant la fin de la première partie, recevoir pendant quelques jours des questions qu'on peut... je ne vous demande des listes d'épicerie, mais s'il y a des précisions autour de choses qui ont été débattues, alors ça vous ouvre une porte à ce niveau-là. Je referme la parenthèse.

M. UGO LAPOINTE :

2890 Une question concernant l'eau, concernant le bilan de l'eau du projet. Quel est le taux d'effluents miniers prévu à des années, par exemple, à l'année 5, à l'année de production la plus élevée et à la fin de l'opération, et quel est le taux d'infiltration souterraine sur l'ensemble du site, notamment, sous les résidus miniers? Et si la réponse n'est pas disponible ce soir, est-ce que c'est possible de l'avoir dans les prochains jours?

LE PRÉSIDENT :

2900 On va aller chercher au moins un commencement d'information là-dessus. Monsieur Dupont?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2905 Monsieur le président, ce que j'aurais à fournir à monsieur Lapointe à l'instant, c'est un taux moyen, un taux en condition d'hydraulicité moyenne sur la durée de vie du projet au niveau de l'effluent minier. Donc, on parle d'un effluent de point cinquante-quatre (0,54) à point soixante-quatorze mètre cube par seconde (0,74 m³/s).

2910 Pour ce qui est du taux de percolation sous le parc à résidus – je l'ai pour le parc à résidus en particulier parce que c'est là où c'est clairement normé – donc, la Directive 019, le critère à respecter, disons, c'est trois point trois litres par mètre carré (3,3 l/m²) par jour. Et, nous, au niveau du parc à résidus, on parle de point vingt-quatre litre par mètre carré (0,24 l/m²) par jour. Donc, il est à peu près à plus d'un facteur de dix (10) inférieur à la norme à respecter au niveau
2915 de la Directive 019 à cet effet.

LE PRÉSIDENT :

2920 Très bien. Est-ce que ça répond à votre question?

M. UGO LAPOINTE :

2925 C'est-à-dire, j'ai demandé à différentes étapes du projet et surtout l'étape où il va y avoir le plus grand volume de rejets d'eau dans l'effluent ou d'infiltrations souterraines.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que cette information-là est disponible ou pourrait être rendue disponible?

2930 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

J'ai un expert ici qui pourrait peut-être répondre à cette question-là. Est-ce que vous voulez que je le fasse venir, monsieur Simon Latulippe.

2935 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

De la firme WSP.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Bonsoir, Monsieur.

M. SIMON LATULIPPE :

Bonsoir, Monsieur le président. Simon Latulippe, ingénieur chez WSP. J'ai géré le volet de la gestion de l'eau pour le dossier Dumont.

Donc, j'ai des papiers avec moi, il faudrait que je mette le doigt sur la réponse comme il faut. Ah, on l'a ici. En fait, on avait évalué, pour différentes périodes de la mine, c'est-à-dire à la construction, après ça, à la première période de zéro-cinq (0-5) ans avec un taux de production, comme on a dit, de cinquante-deux mille tonnes (52 000 t) par jour. Après ça, la période de cent cinq mille tonnes (105 000 t) par jour et par la suite.

Donc on a une distribution moyenne mensuelle, en fait, on ne l'a pas par année, comme il a été précisé dans la question, on l'a au niveau d'une moyenne mensuelle pour chaque période donnée. Ça fait que c'est sûr, ça fait beaucoup de chiffres, là. Je ne sais pas si vous voulez que je vous nomme un paquet de chiffres ou si c'est plus simple de répondre dans les prochaines heures, là, mais au niveau des moyennes... O.K., je vais y aller, on m'indique, là, par rapport à la moyenne annuelle. Pendant la première période, la période de construction, on s'attend à point soixante-sept (0,67), je parle toujours en mètre cube/seconde.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, vous entendez mal?

M. UGO LAPOINTE :

Est-ce que c'est possible de traduire ce que ça veut dire? Bon, qu'est-ce que ça veut dire des mètres cubes par seconde en litres, pour qu'on comprenne.

M. SIMON LATULIPPE :

Bien, là, vous voulez que je parle de...

2980

M. UGO LAPOINTE :

C'est quoi un mètre cube.

2985

LE PRÉSIDENT :

Si vous êtes capable, oui.

2990

M. SIMON LATULIPPE :

Oui, oui. Typiquement pour l'eau, il y a mille (1 000) litres d'eau dans un mètre cube. C'est un facteur mille (1 000).

2995

M. UGO LAPOINTE :

Mille (1 000)? O.K.

3000

M. SIMON LATULIPPE :

Donc, c'est ça, point soixante-sept mètres cubes/seconde (0,67 m³/s) pour la période de construction; point cinquante-cinq (0,55) pour la première période d'exploitation minière de cinq ans; point cinquante-quatre (0,54) pour la deuxième période d'exploitation à cent cinq mille tonnes (105 000 t) par jour et point soixante-quatorze (0,74) pour la période d'exploitation des matériaux à basse teneur.

3005

Ça fait que c'est des chiffres qui ont été calculés et déposés. On a fait plusieurs scénarios puis plusieurs analyses, ça fait qu'on a effectivement d'autres chiffres qui peuvent être rendus disponibles.

3010

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Là, on a eu quand même un portrait d'ensemble sur plusieurs périodes.

3015

M. UGO LAPOINTE :

C'était quelle période, ça?

3020

LE PRÉSIDENT :

Vous avez parlé du début des travaux à un moment donné. Oui, d'accord, allons-y. Je vous demande peut-être de le commenter et de nous présenter l'essentiel de...

M. SIMON LATULIPPE :

Juste préciser que c'est des années, là, la source est dans l'étude d'impact de ces données-là.

3025

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3030

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Donc là, on a répondu clairement à la question de monsieur Lapointe, à savoir pour les différentes périodes, soit la construction, l'exploitation à cinquante-deux mille cinq cents tonnes (52 500 t) par jour, cent cinq mille tonnes (105 000 t) par jour et vers la fin lorsqu'on... dans le fond, les années 20 à 33, où là, on arrête de miner la fosse. Et vous avez, en conditions humides, sèches et d'hydraulicité moyenne, les différents taux par mois, en moyenne par mois sur la période qui est considérée et les moyennes annuelles.

3035

LE PRÉSIDENT :

Quand vous parlez d'humide, moyenne, sèche, ça désigne quoi, ça, des périodes de l'année ou des?

3040

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Bien, une année qui aurait une forte... bien, peut-être, je vais donner la parole à l'expert à cet effet.

3045

LE PRÉSIDENT :

Oui, O.K. D'accord, merci.

3050

M. SIMON LATULIPPE :

Bien, en fait, c'est qu'on pourrait travailler avec des débits moyens, mais ce qui est souvent demandé au niveau du ministère c'est aussi de regarder des années qui peuvent être dites humides ou sèches. Une année où est-ce qu'il y aurait des fortes précipitations, qu'est-ce que ça pourrait ressembler, puis des années où est-ce qu'il y a des faibles précipitations, qu'est-ce que ça pourrait ressembler. Ça fait que c'est à ce niveau-là qu'il y a eu différents chiffres qui ont été évalués en termes de période, une année où il y a beaucoup de pluie versus une année où il y a moins de pluie.

3055

3060

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, Monsieur. Ça va. Je pense qu'on a l'information là-dessus.

3065

M. UGO LAPOINTE :

Et ça, ça va être déposé, ça va être disponible.

3070

LE PRÉSIDENT :

Oui. C'est déjà dans la documentation, ça va être déposé comme tableau, comme pièce spécifique.

3075

M. UGO LAPOINTE :

Parfait, merci.

3080

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, mais je vais quand même donner la parole. Vous pouvez peut-être rester, si vous voulez, qu'il y ait une présence à la table des intervenants pour les prochaines minutes, au moins. La parole donc à madame Drapeau qui a des questions supplémentaires.

3085

LA COMMISSAIRE :

Puisqu'on a parlé un petit peu de débit d'infiltration, entre autres, on va en profiter un petit peu. Une question qui s'adresse au promoteur. Est-ce qu'il y a eu une évaluation du système de faille ou de fracturation dans la zone d'étude pour pouvoir évaluer l'influence dans le réseau d'écoulement souterrain, sinon pourquoi?

3090

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Pour ce genre de question, je ferais appel à monsieur Greg Fagerlund qui est hydrogéologue de la firme SRK qui a travaillé sur le projet Dumont.

3095

LE PRÉSIDENT :

On va laisser faire les techniciens.

3100

M. GREGORY FAGERLUND :

3105 Bonsoir, Monsieur le président! Bonsoir, Madame la commissaire! Je suis Gregory Fagerlund, je travaille comme hydrogéologue pour la firme SRK Consulting et j'ai développé le modèle numérique d'écoulement des eaux souterraines sur le projet Dumont et étudié le système hydrogéologique du site.

3110 Par rapport aux failles et aux fractures, on a pris en compte des... j'ai développé des simulations prenant en compte toutes les failles et fractures qui étaient répertoriées sur les cartes géologiques de terrain et pris en compte également les données qui ont été collectées par les carottes géotechniques, et lors de la description des forages géotechniques qui ont été installés sur le site, et ces simulations n'ont pas démontré d'influence, d'impact significatif sur le rabatement et la percolation et l'infiltration des eaux souterraines sur le site.

LA COMMISSAIRE :

3120 Très bien. Je vais revenir à vous. Je vous laisse apprécier la vague. Il est mentionné, donc je m'adresse au ministère, je ne sais pas qui va répondre à la question, Madame Grandmont, mais il est mentionné que les structures souterraines majeures n'ont pas été incluses dans le modèle hydrogéologique. En quoi cet état de fait peut venir influencer la représentativité des résultats qui proviennent des modèles?

3125 **Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Ça serait monsieur Lamontagne qui pourrait répondre plus à une question comme ça.

LA COMMISSAIRE :

3130 Mais je ne crois pas qu'il soit en ligne, hein.

Mme LAURENCE GRANDMONT :

3135 Il n'est pas en ligne, mais il m'avait dit qu'il était disponible.

LA COMMISSAIRE :

3140 On pourra peut-être y revenir. Quel serait pour vous — ah, ce serait monsieur Lamontagne probablement — le nombre suffisant de forages qui serait considéré représentatif des conditions d'étanchéité?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

3145

Monsieur Perron va pouvoir nous éclairer sur cette question-là.

LA COMMISSAIRE :

3150

Merci.

M. FRANCIS PERRON :

3155

Je pense que c'est une question qui a déjà été posée dans une autre audience publique, celle de Mine Arnaud. J'avais répondu à cette question-là et c'est repris dans le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et on s'en tient aussi à cette réponse-là.

3160

Dans le fond, ce qu'on recherche c'est la représentativité, toujours, de l'information qu'on va chercher au niveau des forages, au niveau des sondages. On sait qu'on est dans une région qui est caractérisée par la présence d'une importante épaisseur d'argile. Donc, on sait aussi qu'il y a eu beaucoup de sondages qui ont été faits, beaucoup de forages et qui dépassent aussi le nombre minimum que j'avais mentionné lors de l'audience de Mine Arnaud. Donc, j'avais mentionné qu'entre cinq et trente (5-30) sondages nous apparaissait quelque chose de représentatif et tout dépend toujours de l'homogénéité de l'information qu'on a concernant les dépôts qu'on a en place.

3165

LA COMMISSAIRE :

Et dans ce cas-ci, on a respecté ce nombre-là?

3170

M. FRANCIS PERRON :

Oui.

3175

LA COMMISSAIRE :

Par aire d'accumulation?

M. FRANCIS PERRON :

3180

Bien, peut-être que le promoteur pourra en faire état, mais je crois que oui, effectivement.

3185

LA COMMISSAIRE :

Est-ce qu'on a respecté ce nombre-là par aire?

3190

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

On parlait de cinq à trente (5-30) forages?

3195

LA COMMISSAIRE :

Oui.

3200

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Je vous invite à constater.

3205

LA COMMISSAIRE :

Par aire d'accumulation, oui.

3210

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Oui, sur l'ensemble du projet, là. On pourrait le ressortir.

3215

LA COMMISSAIRE :

Très bien. Je vais poursuivre avec vous. Il a été mentionné, là je me réfère au PR5.1, il a été mentionné que des zones de plus haute perméabilité d'une superficie de point six kilomètre carré (0,6 km²) ont été identifiées sous le parc à résidus, et celles-ci vont recevoir une couche d'argile, si on a bien compris, de l'ordre d'à peu près deux mètres (2 m) d'épaisseur, afin de diminuer la conductivité hydraulique. Quelles sont les propriétés d'une argile remaniée comme celle qui a été proposée?

3220

M. FRANCIS PERRON :

Bien, on cherche d'abord et avant tout à augmenter, en fait, diminuer la conductivité hydraulique du matériau et de la zone où on va mettre les résidus miniers. Donc, c'est ça qui est recherché, donc de diminuer dans le fond la quantité d'eau qui pourrait atteindre la nappe phréatique. Donc, c'est ça qui est recherché lorsqu'on fait un aménagement de ce type-là. Donc, de faire en sorte qu'on diminue les quantités d'eau qui vont aller recharger la nappe phréatique, limiter en fait l'impact que ça pourrait avoir.

3225

LA COMMISSAIRE :

Puis est-ce qu'on associe une conductivité hydraulique à cette argile remaniée qui peut différer d'une argile conventionnelle?

3230

M. FRANCIS PERRON :

Bien une argile remaniée normalement, elle devrait avoir une conductivité hydraulique peut-être un peu moins performante que des matériaux qui sont en place. Il y a des mesures qui peuvent être mises en place pour compacter cette argile-là. Donc, on va essayer de reproduire les conditions minimales qu'on veut atteindre pour avoir une performance intéressante.

3235

LA COMMISSAIRE :

O.K.

3240

M. FRANCIS PERRON :

C'est ça qu'il faut considérer.

3245

LA COMMISSAIRE :

Cette différence-là peut-être de l'ordre de?

3250

M. FRANCIS PERRON :

C'est difficile à dire, je ne pourrais pas vous dire à ce niveau-là.

LA COMMISSAIRE :

3255

O.K. Je reviens au promoteur. Il a été mentionné, je fais référence ici au document PR5.3.1 pardon, il est mentionné que la couche d'argile estimée pour agir comme barrière hydraulique à la percolation de l'eau provenant des différentes aires d'accumulation se situerait sous l'altitude de trois cent vingt mètres (320 m), altitude maximale du lac glacière Barlow-Ojibway où a lieu la déposition d'argile, est-ce qu'il y a une carte qui rappelle cette topographie-là? Est-ce que vous avez une carte, au niveau de la zone d'étude, qui nous permettrait de constater ces profils-là où on verrait le trois cent vingt mètres (320 m)?

3260

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

On a une carte des dépôts meubles.

3265

LA COMMISSAIRE :

Oui.

3270

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Mais je ne sais pas s'il y a une topographie par-dessus ça, Madame la commissaire.

3275

LA COMMISSAIRE :

O.K. Ce qu'on va faire, c'est qu'on va compléter cette question-là, parce qu'il y a vraiment puis il y a des tableaux à compléter, ce serait compliqué de façon verbale. Mais ce qu'on cherche à identifier, c'est on veut venir confirmer si au niveau de la conductivité hydraulique, on est en respect et au niveau de la percolation, que nous au niveau de la pensée qu'on a, on va rejoindre, donc cet élément-là, cet échange-là va de toute façon figurer sur le site. Je pense que ça va être trop lourd verbalement pour passer au travers.

3280

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Parfait.

3285

LA COMMISSAIRE :

Merci.

3290

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Lapointe. On a fait du chemin sur l'eau avec vous.

3295

CLÉMENTINE CORNILLE

LE PRÉSIDENT :

J'appellerai madame Clémentine Cornille pour la dernière intervention de la soirée.

3300

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Bonsoir. Rebonsoir!

3305

LE PRÉSIDENT :

3310 Rebonsoir, Madame.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

3315 La première question va concerner la restauration de la fosse. On a fait un petit bout de chemin précédemment puis on voyait les options de remblaiement total ou l'option de laisser faire la nature, que ça se remplisse par l'eau, en fait, pour que ce soit finalement un plan d'eau. Est-ce qu'une option, on va dire plus intermédiaire, de restauration, si jamais en termes de coût, elle se situe entre le remblaiement total et puis le « laisser faire la nature », si cette option est acceptable, avons-nous des exemples ailleurs dans le monde? Donc là, je parle, en termes de milieu acceptable autant pour la vie aquatique en termes de paramètre physicochimique, donc par rapport aux sédiments, à la roche puis l'eau qui s'accumule au fur et à mesure, que ça devienne un milieu acceptable pour la vie.

LE PRÉSIDENT :

3325 Qu'est-ce que vous appelez une formule intermédiaire? Je veux bien comprendre votre question.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

3330 En fait, c'est une autre option. Est-ce qu'on a évalué cette option-là de, comment dire, de restauration de fosse, que ce soit pas seulement juste laisser faire la nature, ce qui avait l'air d'être l'option choisie, où l'eau comblerait au fur et à mesure, puis là, c'est dans un temps qui est vraiment indéterminé – c'est aussi une parenthèse que je voulais faire –, on ne sait pas vraiment au bout de combien d'années ce comblement, ce remplissage de la fosse sera effectif et que le milieu pourra accueillir, à terme, la vie aquatique ou autres.

LE PRÉSIDENT :

3340 D'accord.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

3345 Est-ce que ça, c'est clair?

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Dupont?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

3350

Il m'apparaît pertinent de mentionner que l'approche qui a toujours été préconisée par l'entreprise depuis... puis qu'on a parlé dans la présentation du promoteur, c'est que ce qu'on tend à faire, c'est l'obtention d'un plan d'eau vivant. Donc, cette option intermédiaire là, et cette option-là ne se fait pas en laissant aller les choses.

3355

Je vous parlais, à un certain moment donné, de zone littorale; donc, pour qu'un plan d'eau vivant soit effectivement un habitat potentiellement recolonisable, ça prend un minimum de vingt pour cent (20 %) de zone littorale, donc des zones qui sont à moins de trois mètres (3 m) là où la grande majorité de la vie dans un lac ou dans un plan d'eau va se faire. Donc, pour ça, il va falloir probablement reprofiler les pentes de la fosse de certains aspects. Je vous rappelais, le matériel qu'on va remettre dans la fosse va être pensé probablement pour aller chercher ces plateaux-là qui vont nous permettre d'avoir ces zones littorales là.

3360

Aussi, au niveau de l'apport en eau dans la fosse, il va falloir bien penser de la façon dont ça va se faire parce que ça prend vraiment un affluent et un effluent qui permettent un apport en eau fraîche dans la fosse et non seulement un plan d'eau qui est stagnant. Donc, il y a des technicalités pour réussir à obtenir le scénario de restauration recherché, Monsieur le président.

3365

LE PRÉSIDENT :

3370

D'accord. Madame Cornille?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

3375

Excusez-moi?

LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question? Je suis désolé, Madame, je ne vous ai pas vue.

3380

Mme LAURENCE GRANDMONT :

Il n'y a pas de problème. En fait, c'est juste pour vous dire, je ne sais pas si vous vouliez entrer – c'est vraiment une parenthèse, là –, en communication avec monsieur Lamontagne, mais il m'a dit, là, qu'il était disponible. Donc, c'est pour vous.

3385

3390 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Drapeau, est-ce que vous jugez utile qu'on le fasse maintenant ou si on devrait profiter de sa présence?

3395 **LA COMMISSAIRE :**

Bien, c'est-à-dire, c'est qu'on aurait toute une série de questions à passer et je pense que finalement, on peut y aller par écrit.

3400 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Alors, on pourrait peut-être lui envoyer par écrit puis, tout en le remerciant de sa disponibilité.

3405 **Mme LAURENCE GRANDMONT :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

3410

Merci beaucoup, Madame Grandmont. On revient à vous, Madame Cornille. On est allé chercher, je pense, la réponse à votre première question.

3415 **Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Bien là où je n'ai peut-être pas la réponse, justement, c'est la roche de la fosse, va-t-elle permettre justement la vie par rapport à ces paramètres physicochimiques?

3420 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Pouvez-vous revenir là-dessus, Monsieur Dupont?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

3425

Donc, tel qu'on l'a mentionné hier, on a fait des études, des essais en colonne qui ont été effectués par la firme Golder. Dans le fond, ce qu'on simule avec ces essais en colonne là, c'est vraiment, on fait comme si on simulait la fosse avec des résidus dedans et on regarde dans le surnageant, donc dans le résidu, entre le résidu et l'eau, et dans l'eau quelles sont les interactions géochimiques qui se font entre le résidu et l'eau.

3430

3435 Ces suivis-là, si vous voulez vraiment un peu plus de précision à cet effet, je pourrais faire venir l'experte, Valérie Bertrand, de Golder, qui a mené ces essais-là pour qu'elle nous parle un peu des conclusions, mais ça s'est fait sur plusieurs mois, là, et c'est encore en cours. Ces études-là sont encore en cours en ce moment et c'est ces études-là qui nous permettent de constater que la qualité de l'eau serait fort probablement suffisante pour maintenir la vie dans la fosse.

LE PRÉSIDENT :

3440 Non, mais si cette personne-là est ici, elle pourrait apporter un complément d'information, ça serait utile. D'accord.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

3445 Madame Bertrand?

LE PRÉSIDENT :

3450 Bonsoir Madame. Voilà.

Mme VALÉRIE BERTRAND :

3455 Bonsoir, Monsieur le président! Bonsoir, Madame la commissaire! Mon nom est Valérie Bertrand, de Golder, je suis géologue géochimiste.

3460 En effet, pour évaluer la qualité de l'eau qui pourrait être dans la fosse ennoyée, il y a plusieurs moyens. Alors, on a fait plusieurs essais, des essais de lixiviation sur la roche qui va être, en fait, la roche qui va demeurer à la fin de l'exploitation, la roche qui va être dans les parois de la fosse. Alors, on a fait des essais de lixiviation sur ces roches-là, c'est-à-dire de voir quelles sortes de paramètres physicochimiques sont relâchés de la roche. Nous avons également fait des essais sur les résidus et, comme monsieur Dupont a indiqué, on a fait des essais qui simulent, à la fin de la vie de la mine lorsque les résidus sont dans la fosse, quelle sera l'interaction physicochimique.

3470 Nous avons remarqué, alors il faut noter qu'à la fin des opérations, à la fin de la déposition de résidus dans la fosse, l'eau de procédé qui restera sera enlevée, sera pompée, sera traitée, sera relarguée, bon, sera déchargée comme effluent. Une fois que l'eau procédé sera enlevée, là, Royal Nickel procédera avec le remplissage de la fosse avec de l'eau de surface qui, selon nos modèles de qualité de l'eau, est très bonne.

3475 Donc, la dynamique qu'on s'attend à ce qui se passe, c'est que l'eau rentre dans la fosse et interagisse avec les résidus et interagisse avec les parois rocheuses, ainsi que la pile de roches qui sera là. On a comptabilisé la masse qui sera mise dans l'eau à travers ce processus-là et notre modélisation, qui fait partie d'un rapport que vous avez entre vos mains, indique que les qualités de l'eau respectent les critères de qualité d'eau de surface du Québec.

LE PRÉSIDENT :

3480 Donc, ça serait susceptible, éventuellement, de redevenir un milieu vivant ou utilisable, le cas échéant?

Mme VALÉRIE BERTRAND :

3485 Certainement, quant à son respect des critères de qualité d'eau de surface, oui. Et, en fait, pour élaborer un peu plus sur les résultats de l'essai de résidus envoyés, on remarque qu'il y a très peu d'échanges, en fait. Puis ça, c'est basé sur d'autres... il y a très peu d'échanges entre l'eau qui est dans les pores, qui est une eau de procédé, et l'eau de surface qui sera propre. On remarque, ça fait presque un an que ces études-là sont en cours et on remarque que la qualité de l'eau se maintient vraiment bonne au-dessus des résidus.

3490 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci. Peut-être, Madame Drapeau, oui?

3495 **LA COMMISSAIRE :**

3500 Juste une petite question. Est-ce que le taux de percolation et la continuité hydraulique ont été évalués dans la fosse, sous la fosse, dans le fond de la fosse? Sous la fosse, dans le contexte où c'était cela, est-ce qu'il y a le taux de percolation qui a été évalué à ce moment-là ou ça n'a pas été pris en compte dans le cadre de vos tests?

Mme VALÉRIE BERTRAND :

3505 Lors du remblayage, bien, il va y avoir quand même un gradient qui va aller vers la fosse, mais là, c'est plus hydrogéologie, j'aimerais peut-être repasser la parole à notre hydrogéologue.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

3510 Si monsieur Gregory Fagerlund pouvait venir répondre?

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3515

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Mais dans le fond, ce que madame Bertrand a commencé à expliquer c'est que, évidemment, lorsque la fosse va commencer à se remplir en eau, l'eau n'aura pas tendance à aller de la fosse vers l'extérieur, mais bien de la masse rocheuse vers la fosse jusqu'à ce que la fosse atteigne son équilibre. À ce moment-là, elle va être en équilibre. Et, selon ma compréhension, la perméabilité du roc est assez faible, donc les échanges entre l'eau de la fosse et le roc sont relativement faibles; et ce que je comprends aussi des études qui ont été faites, c'est plus on va en profondeur, moins il y a de fracturations et plus cette perméabilité-là est grande.

3520

3525

LA COMMISSAIRE :

Donc ça, ça a été confirmé dans le cadre...

3530

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Est faible, excusez-moi. Plus on va en profondeur, plus la perméabilité est faible parce que le roc est moins fracturé.

3535

LA COMMISSAIRE :

Et donc, ça, c'est confirmé à travers les analyses qui ont été réalisées. C'est ça?

3540

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Oui.

3545

LA COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3550

Madame Cornille, votre deuxième question?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

3555 Oui. Cette fois-ci, ça concerne l'amiante chrysotile. Donc, il y a une étude qui a été menée,
qui présente les teneurs moyennes et puis les teneurs sur différents points. Donc, avec
globalement des valeurs qui sont faibles. En certains points, les teneurs sont en revanche plus
3560 élevées. Donc, là, je n'ai plus les détails en tête, ce sera à préciser. Dans ce cas, la méthode
choisie qui a été pour l'amiante chrysotile, l'estimation quantitative visuelle, il y avait d'autres
choix de méthodes qui étaient disponibles, pourquoi ce choix? Est-il jugé satisfaisant par rapport
aux experts présents et présente-t-il des biais, des failles ou des bruits de fond? Voilà.

LE PRÉSIDENT :

3565 Monsieur Dupont?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

3570 J'aimerais donner la parole à monsieur St-Jean, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur St-Jean?

M. ALGER ST-JEAN :

3575 Oui. La méthode qui a été retenue pour l'évaluation du contenu en chrysotile des roches
qui contiennent le chrysotile dans le gisement, qui sont la péridotite et la dunité serpentinisée, a
été retenue en fonction de sa capacité de donner des chiffres qui sont représentatifs, qui sont
3580 exacts. Ce rapport d'analyse a été déposé dans le cours de l'évaluation environnementale et elle
a été validée par deux experts externes pour la méthode retenue. Alors, c'est une méthode
courante pour estimer des contenus en minéral d'une roche massive.

3585 Pour ce qui est des concentrations, on voit dans l'histogramme qui est affiché à l'écran, on
voit la distribution des pourcentages en chrysotile sur les échantillons. Donc, la détermination du
contenu en chrysotile de ces roches-là a été déterminée sur mille trois cent soixante-seize
(1 376) échantillons de trois mètres (3 m) dans une dizaine de forages qui ont été pris partout
dans le gisement, qui ont été sélectionnés pour représenter toutes les conditions géologiques de
failles, pour donner des quantités représentatives de failles, de cisaillements, ce genre de choses
3590 là. Et ce qu'on constate, c'est qu'il y a quand même une variabilité, mais la grande majorité des
échantillons se situe entre, genre, un et deux pour cent (1-2 %) de contenu de chrysotile et on
voit ici que la moyenne est de un virgule huit pour cent (1,8 %) avec une intervalle de confiance

de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) sur la moyenne qui se situe entre un point sept (1,7 %) et un point neuf (1,9 %) pour cent.

3595

On voit qu'à quelques endroits, pour quelques échantillons, on a des contenus en chrysotile qui sont un peu plus élevés. Ça, ce sont généralement des zones qui sont un peu plus cisailées. Mais ce n'est pas nécessairement toutes les zones cisailées qui ont plus de chrysotile. Donc, c'est ça, ce sont les méthodes et les résultats qui ont été utilisés.

3600

LE PRÉSIDENT :

Mais les conclusions qu'on peut tirer de ça quant aux risques associés au chrysotile, c'est quoi?

3605

M. ALGER ST-JEAN :

Bien, ça revient au sujet qu'on a couvert hier. Ça, c'est l'intrant pour la modélisation, la modélisation des poussières qui ensuite est un intrant à l'étude de risque. Je peux peut-être passer la parole à monsieur Dupont pour...

3610

LE PRÉSIDENT :

Oui, rapidement, juste pour rappeler peut-être l'information qui avait été donnée.

3615

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Donc, comme monsieur St-Jean disait, ces un point huit pour cent (1,8 %) alimentent la modélisation qui donne des résultats à Sanexen qui ont fait une analyse de risque toxicologique et l'analyse de risque conclut qu'il n'y a pas de risque, puis il n'y a aucun risque significatif pour la santé des populations riveraines du projet.

3620

J'aimerais peut-être rappeler un paramètre au niveau du conservatisme du modèle. Donc, on suppose que ces un point huit pour cent (1,8 %) là d'amiante chrysotile sont disponibles, mais donc, dans l'exploitation d'un gisement comme celui-là, il y a beaucoup de roches métriques et que cet amiante ne sera jamais « disponibilisé » parce qu'il va être dans la roche comme telle. Donc, c'est encore, on avait discuté de l'approche prudente, mais on est très confortable avec les résultats de l'analyse à cet effet.

3625

3630

LE PRÉSIDENT :

Bien. Supplément d'information du côté du ministère sur cette question-là?

Mme MAUD ABLAIN :

3635

Au niveau, excusez-moi, au niveau du comptage pour la chrysotile, ces informations proviennent de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail. Et le comptage est réalisé au niveau du nombre de fibres d'amiante. Ça serait le complément que je pourrais vous fournir.

3640

LE PRÉSIDENT :

Madame Cornille, donc ça fait le tour des questions que vous vouliez poser?

3645

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Oui, mais peut-être tout à l'heure, monsieur Lapointe avait souligné le pire scénario. Donc, dans ce cas-ci, même si jamais la méthode a été prudente, est-ce qu'on pourrait, comment dire, comparer l'étude avec le pire scénario quatre cent mille tonnes (400 000 t) métriques par jour? Est-ce qu'il y aurait une inquiétude à ce niveau-là?

3650

LE PRÉSIDENT :

Une inquiétude vis-à-vis du chrysotile?

3655

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Oui. Là, visiblement, il n'y a pas d'inquiétude, mais est-ce que dans le cas d'un pire scénario, il y aurait quelque chose à se questionner?

3660

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dupont?

3665

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Monsieur le président, peut-être rappeler la façon dont l'étude, l'analyse de risque a été effectuée, là. Donc, les modélisations ont été effectuées sur les années 8 et 10, en prenant ces intrants-là, qui sont les années où, soit dans le cas de l'année 8, où l'exploitation se fait plus au sud avec des tonnages très élevés et l'année 10, où on a les tonnages maximums. Mais l'analyse de risque considère que ces tonnages-là ou ce rythme d'exploitation là s'est fait sur les trente-trois (33) années du projet.

3670

3675 Rappelons-nous que les premières cinq années, on est à cinquante-deux mille cinq cents tonnes (52 500 t) par jour. Le rythme est beaucoup plus faible, donc vraiment, là, les concentrations potentielles dans l'air ont été nettement surestimées au niveau de l'étude, je crois.

LE PRÉSIDENT :

3680 Dans le pire des cas, même à ça, on reste à l'intérieur d'une zone de sécurité?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

3685 Oui, mais je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire? C'est que dans le fond, ce qu'on a pris, on a pris la pire année.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3690 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

3695 Sur les trente-cinq (35) années du projet, puis on a dit : ça, ça va être ce qui va se passer pendant trente-cinq (35) ans, alors que dans les faits, ces tonnages-là se font dans le « peak » d'exploitation de la mine. De l'année 20 à l'année 33, c'est beaucoup diminué, le routage est beaucoup diminué parce qu'on ne fait que travailler entre la pile de minerais à basse teneur et le concentrateur, et dans les années 1 à 5, on n'a pas les niveaux d'exploitation qui sont lors du doublement de la capacité. Donc, c'est pour revenir au fait que ces scénarios-là sont englobés dans l'approche très prudente de l'analyse de risque.

3700 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Madame Drapeau, est-ce que vous avez des questions?

3705 **LA COMMISSAIRE :**

Pas sur ce sujet-là, non.

LE PRÉSIDENT :

3710 Sur d'autres sujets?

3715

LA COMMISSAIRE :

Ah! Oui, j'en aurais.

3720

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

3725

LA COMMISSAIRE :

Une dernière.

3730

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

3735

LA COMMISSAIRE :

Ça en prenait une dernière ou une avant-dernière. Il est mentionné dans l'étude de modélisation d'un bris de digue – je voudrais peut-être aborder juste un petit peu au niveau de bris de digue – que la plus longue des deux bermes de sécurité, parce qu'en tout cas, il y en a une qui est dans le coin de Launay, a été trouvée plus efficace pour atténuer efficacement les effets d'un déversement de trois point six millions de mètres cubes ($3,6 \text{ m}^3$). Ça vous dit quelque chose. On fait référence au PR5.1.

3740

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Oui, ça me dit quelque chose.

3745

LA COMMISSAIRE :

3750

Ça va? O.K. Il a aussi été mentionné que l'efficacité de la berme est fortement liée au volume de matériaux déversés lors d'un bris de digue. Si un déversement de plus de trois point six millions de mètres cubes ($3,6 \text{ Mm}^3$) se produisait, une analyse plus poussée serait nécessaire. On avait quelques questions par rapport à ça. D'abord, quelle est la quantité en millions de mètres cubes, juste nous rappeler la quantité dans les cellules à résidus en millions de mètres cubes?

3755

M. ALGER ST-JEAN :

On a certainement le chiffre, mais ça revient à... parce que le résidu qui est dans le parc à résidus est un résidu qui, au début, est déposé à quarante pour cent (40 %) solide.

3760

LA COMMISSAIRE :

Hum, hum.

3765

M. ALGER ST-JEAN :

Et ensuite se consolide.

LA COMMISSAIRE :

3770

O.K.

M. ALGER ST-JEAN :

3775

Et dans le cas de notre résidu, ça se fait très rapidement.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

3780

M. ALGER ST-JEAN :

Donc, ce qui est important pour l'épanchement dans un – pour les pires scénarios, encore. Dans un scénario normal, quand on a un résidu qui est consolidé près de la digue, le résidu c'est quand même quelque chose qui est très solide, alors s'il y avait un bris de digue, le résidu se retrouve en pied de digue et ne s'épanche pas.

3785

LA COMMISSAIRE :

O.K.

3790

M. ALGER ST-JEAN :

Mais alors ce qui a le potentiel de s'épancher, ce n'est pas du tout le contenu de la digue, mais le matériel qui serait non consolidé ou potentiellement l'eau qui serait dans l'étang.

3795

LA COMMISSAIRE :

3800 O.K. Voilà pourquoi on posait la question. Le volume, parce que si la cellule à résidus, par exemple, contient, je ne sais pas, quatre cent millions de mètres cubes (400 Mm³)...

M. ALGER ST-JEAN :

3805 Donc, dans la modélisation, ce qu'on avait pris comme intrant pour ce volume, dans l'analyse on a déterminé c'est quoi le montant de résidus qui serait disponible pour s'épandre.

LA COMMISSAIRE :

3810 Non consolidé.

M. ALGER ST-JEAN :

3815 Non consolidé, qui serait disponible s'il y avait une brèche qui serait disponible pour passer par la brèche et s'épandre.

LA COMMISSAIRE :

D'où le trois point six (3,6).

3820 **M. ALGER ST-JEAN :**

D'où le trois point six (3,6).

LA COMMISSAIRE :

3825 O.K. Donc, la consolidation se produit en quelques heures?

M. ALGER ST-JEAN :

3830 Quelques heures, oui, c'est ce qu'on voit dans les essais qu'on fait de...

LA COMMISSAIRE :

3835 Donc, la probabilité d'un déversement de plus de trois point six millions de mètres cubes (3,6 Mm³) est peu probable.

M. ALGER ST-JEAN :

3840 Oui. Et ce qu'on s'est dit, c'est qu'en constatant ces modélisations, c'est clair qu'on veut gérer le parc à résidus pour qu'il n'y ait pas de matériel de disponible près de la digue qui pourrait s'épandre. Donc, c'est vraiment l'eau dans le parc à résidus qui est emmagasinée là ou qui sort des résidus et qui est ensuite recyclée vers l'usine qu'on veut gérer.

3845 Alors, c'est une des raisons pour lesquelles on s'est doté d'une revanche plus importante, on en avait discuté hier, plus importe que – elle est affichée – plus importante que celle qui est demandée par le règlement pour s'assurer qu'il y ait toujours une bonne séparation, une plage entre l'étang dans le parc à résidus et la digue. Donc, s'il y avait un bris de digue, il n'y aurait pas vraiment de potentiel pour que l'eau de l'étang vienne à être impliquée dans le bris de digue pour s'épandre.

3850

LA COMMISSAIRE :

Parce que cette plage-là joue le rôle d'étanchéité ou un rôle...

3855

M. ALGER ST-JEAN :

Bien ça joue un rôle...

3860

LA COMMISSAIRE :

Elle est consolidée, là.

3865

M. ALGER ST-JEAN :

Bon, tous les résidus qui sont ici vont être largement consolidés, vont être plus consolidés plus qu'ils sont vers la base du parc. C'est ça, et les résidus ici, vu qu'ils ne sont pas envoyés, vont se consolider et, c'est ça, et nous donner une zone, en plus de la digue elle-même qui est une structure, ça nous donne une autre zone de résistance, disons.

3870

LA COMMISSAIRE :

3875 O.K. Je vais juste questionner peut-être rapidement le ministère là-dessus. Est-ce qu'on a un historique de déversements qui pourraient dépasser les trois point six millions de mètres cubes (3,6 Mm³) au Québec dans un contexte de consolidation?

Mme MAUD ABLAIN :

3880

On va appeler monsieur Francis Perron pour répondre à la question.

LA COMMISSAIRE :

3885

Très bien.

M. FRANCIS PERRON :

3890

Je ne peux pas répondre directement à votre question, mais je vais essayer d'ajouter de l'information sur le concept du parc à résidus miniers qui nous a été présenté. Les digues de rétention, d'après ce que j'en ai compris, sont conçues selon une méthode avec axe central et ça, ça pourrait nous être confirmé par le promoteur, ce qui fait en sorte que la quantité de stériles qui va être ajoutée aux digues de rétention en tant que tels va être phénoménale. Elle va être très, très importante, ce qui va permettre d'assurer, si on veut, un degré de sécurité supplémentaire par rapport à d'autres méthodes de gestion de résidus miniers. Donc, ça, c'est peut-être un élément d'information qui est intéressant aussi à considérer. Voilà.

3895

LA COMMISSAIRE :

3900

O.K. Donc sinon, un historique au Québec, on n'a pas d'information à cet effet.

M. FRANCIS PERRON :

3905

Un historique?

LA COMMISSAIRE :

Un historique de déversements d'importance.

3910

M. FRANCIS PERRON

Il y en a eu dans le passé, effectivement.

LA COMMISSAIRE :

3915

Mais pas dans les mêmes conditions?

3920 **M. FRANCIS PERRON**

3925 Ce n'est pas dans les mêmes conditions, non, effectivement, on n'avait pas de route. Bien, celui qui m'apparaît le plus important, c'est celui de Opémiska, peut-être que monsieur Lacroix peut en discuter un peu. C'est un ancien parc à résidus miniers qui avait été... bon, enfin, le site avait été repris par le ministère des Ressources naturelles et qui a eu effectivement un bris de digue important près d'une route. Peut-être que monsieur Lacroix pourrait en parler un peu?

LA COMMISSAIRE :

3930 Oui, en fait ce qui m'intéresse c'est de connaître en quoi cet événement à ce site, comment se site-là se distingue du site dont on parle actuellement, c'est-à-dire est-ce qu'il y a des garanties qui nous permettent de dire aujourd'hui : bien, pour le projet en question, il y a moins de risques à cause de tels ou tels éléments qui ont été...

3935 **M. FRANCIS PERRON**

3940 On ne peut pas garantir qu'une aire d'accumulation de résidus miniers ne causera pas de... il n'y aura pas de bris du tout. Ça, je pense qu'on ne peut pas en arriver à une situation semblable, on ne peut qu'ajouter, si on veut, au niveau de la conception même de l'aire d'accumulation de résidus miniers, des éléments qui vont faire en sorte qu'on va éviter d'avoir des bris en tant que tels. Donc, on s'en réfère à des règles de l'art pour la conception des aires d'accumulation de résidus miniers. Effectivement, il y a des événements qui arrivent de temps à autre, mais ils ne sont pas nécessairement courants ici au Québec. Ça, c'est clair.

3945 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. J'ai une dernière question.

3950 **M. ALGER ST-JEAN :**

3955 Est-ce que je pourrais ajouter un peu peut-être sur l'élément que vous apportiez sur la conception des digues, les éléments qui ajoutent à la sécurité de ces digues-là? Premièrement, il y a la construction de la digue, le matériel. La digue est construite en enrochement, donc ce qu'on voit souvent dans certains parcs à résidus, c'est que les digues sont construites avec la fraction fine des résidus, alors construites avec du sable ou construites par d'autres méthodes. Mais ça, c'est un des éléments qui augmente la résistance des digues, diminue le potentiel d'un bris, c'est que les digues sont construites en enrochement. Alors, de la roche stérile qui sort de la fosse et qui est utilisée pour construire la digue.

3960

Autant que possible, la digue va être construite sur des affleurements, donc de la roche, des assises solides. Où on a noté qu'il y a de l'argile dans la zone, où il y a de l'argile, cette argile-là va être excavée et va être remplacée par soit de la roche ou du matériel granulaire qui va venir en contact donc avec les assises rocheuses, pour donner une bonne fondation à la digue.

3965

C'est ça. Et ensuite, bon, la digue est dotée d'un noyau d'argile avec une zone filtrante pour protéger le noyau d'argile et, encore, il y a un programme de suivi avec des piézomètres, des jauges d'affaissement, ce genre de choses là pour bien pouvoir reconnaître s'il y a des changements dans les conditions physiques dans la digue pour pouvoir prévoir d'avance de l'entretien sur la digue.

3970

LA COMMISSAIRE :

3975

O.K. Et dans vos échanges avec le CN, considérant que le chemin de fer est à proximité, est-ce que c'est un élément qui a déjà été abordé, c'est-à-dire un risque de...

M. ALGER ST-JEAN :

3980

Le CN est au courant des dispositions du site et ils n'ont eu aucune préoccupation exprimée.

LA COMMISSAIRE :

3985

Merci de votre patience.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Madame Drapeau. Merci, Madame Cornille.

3990

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Merci, Monsieur le président. Merci, Madame la commissaire.

3995

4000

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

4005 Avec votre présence prend fin la première partie de l'audience publique. Il y a un certain
nombre d'informations qu'on va continuer de recueillir ou qui vont nous être acheminées. Pour ce
qui est de celles qu'on a demandées, on compte les recevoir dans les prochaines vingt-quatre
4010 (24) à quarante-huit (48) heures, dans toute la mesure du possible, de façon à ce que
l'information puisse être rendue publique sur le site et dans les centres de consultation et qu'elle
soit utile aux citoyens pour la préparation des mémoires et l'expression des opinions en
deuxième partie.

4015 Brièvement, je vous rappelle que la deuxième partie de l'audience se tiendra ou
commencera le 10 juin à dix-neuf heures (19 h) à la salle municipale de Launay. On sera donc
sur place à cette occasion. D'ici là, évidemment, nous, on poursuit un travail de recherche et
d'analyse et, comme je l'ai dit tout à l'heure, s'il y avait des questions en provenance des citoyens
que les citoyens jugent à propos de soumettre, vous pouvez le faire jusqu'au jeudi 22 mai, donc
4020 au cours de la prochaine semaine, en les envoyant à l'attention de la coordonnatrice de la
commission au BAPE et on s'efforcera d'aller chercher des réponses.

4025 Donc, toute l'information sera disponible, encore une fois, sur le site et dans les centres de
documentation.

4030 Brièvement aussi, si vous avez l'intention d'intervenir en deuxième partie, que ce soit en
déposant un mémoire avec une présentation ou par une intervention verbale, vous êtes invités à
en faire part à madame Poliquin, la coordonnatrice de la commission, au plus tard le 27 mai
prochain, de façon à nous faciliter la préparation de l'horaire de la deuxième partie.

4035 En deuxième partie, il y aura les intervenants et la commission et le public; ni le promoteur
et son équipe, ni les personnes-ressources ne seront assis à des tables en avant. Bien sûr, ils
sont tous invités à assister à la deuxième partie s'ils le veulent, mais ils n'ont plus de rôle, comme
ils en avaient un en première partie. C'est donc dire que la deuxième partie sera exclusivement
consacrée aux interventions des citoyens.

4040 Et même s'il est possible d'envoyer un mémoire sans en faire la présentation verbale, on
vous encourage fortement à venir en présenter l'essentiel devant nous, de façon à ce qu'on
puisse échanger avec vous, vous aider à préciser votre pensée là-dessus.

4045 Et je dirais que pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou un mémoire, il y a
un document qui est mis à votre disposition par le BAPE et qui est disponible sur le site web du
BAPE. Je pense aussi qu'il est disponible dès maintenant à l'accueil.

4045 En terminant, permettez-moi de remercier le porte-parole du promoteur, monsieur Dupont et les personnes qui l'accompagnent, de même que les personnes-ressources qui ont participé et ça inclut un grand nombre de personnes. On a fait de notre mieux pour mettre tout le monde à contribution. Vous avez tous contribué à fournir l'information de cette première partie d'audience.

4050 Je remercie également les membres du public de leur très grande patience et de leur courtoisie, y compris quand il y avait de la rivalité quant à l'intérêt de participer à cette dernière soirée.

4055 Enfin, à la technique, je salue monsieur Buisson, monsieur Guimond, monsieur Dufour, la sténotypiste, madame Teasdale, l'équipe de la commission, monsieur Bergeron, monsieur Tremblay, monsieur Drouin-Lavigne, qui sont nos analystes; madame Poliquin et monsieur Nolet, à l'arrière de la salle et, bien sûr, ma collègue, madame Drapeau.

Alors, au plaisir de vous revoir le 10 juin prochain. Bonne fin de soirée!

4060 **AJOURNEMENT**

* * * *

4065 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4070 ET J'AI SIGNÉ :

Yolande Teasdale, s.o.